

REVUE D'HISTOIRE

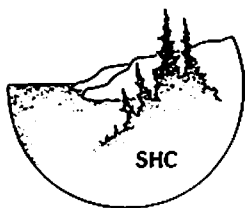
D E C H A R L E V O I X

Numéro 38

Novembre 2001



*Autour du
Palais du Justice
de La Malbaie*



La Société d'histoire de Charlevoix

Le logo évoque les trois pays de Charlevoix, tels que perçus par Mgr Félix-Antoine Savard : la mer, la terre et la forêt.

Membres bienfaiteurs à vie (500\$ et plus)

Auberge La Maison Otis
Auberge La Pinsonnière
Yvon Bellemare et Janine Tourville
Jean-Pierre Bouchard
M. et Mme Francis H. Cabot
Corporation municipale
de l'Île-aux-Coudres
Bruno Côté
Yolande et Pierre Dembowski
Rémi Clark
Yvon Desgagnés
Famille Joseph A. Simard (SIMCOR inc.)
Fondation René-Richard
Abbé Bertrand Fournier

Frères Maristes
Fernand Harvey
Henri Jean et Fils
Les Impressions Charlevoix Offset Inc.
Imprimerie de Charlevoix Inc.
Robert Labbé
Fernand Labrie
Pierre Legault
Ghislaine et Claude Le Sauteur
Petites Franciscaines de Marie
M.R.C. de Charlevoix
Mun. de Notre-Dame-des-Monts
Municipalité de Saint-Siméon (village)
Lucien et Huguette Tremblay

Municipalité de Saint-Hilarion
André P. Plamondon
Réjeanne Sheehy
Andrée Simard-Bourassa
Cyril Simard
Yolande Simard-Perrault
Rita Smookler-Simard
Soeurs de la Congrégation
Notre-Dame
Louis Tremblay
Louis-Marie Tremblay et
Yvette Froment
Ville de Clermont
Ville de Baie St-Paul
J. C. Roger Warren

Membres bienfaiteurs (100\$ à 499\$)

Alimentation Lapointe et Frères
Auberge de La Courtepointe
Rosaire Bertrand
Léonce Brassard
Caisse populaire de Clermont
Caisse populaire de La Malbaie
Casino de Charlevoix
Jacques Dufour
Julien Dufour

Marcel Dufour
Simone Ethier-Clarke
Pierre Gaudreault
André Gervais
Anne-Marie Groulx
Charles Lapointe
André Maltais
André Morin
Maurice Potvin

Gilles Poulin
Restaurant Sur la Côte
Martin Rochette
Jean Tremblay
Guy Saucier
Diane et Jean-François Sauvé
Claude St-Charles
François Tremblay et Nicole Imbeau

Membres de soutien (40\$ à 99\$)

Âge d'or de Saint-Aimé-des-Lacs
Louis Asselin
Fernande Beaulieu-Bouchard
Françoise Bhérer
Louis Bhérer
J. Bruno Blackburn
Madeleine Boies-Fortier
Lise Boies-Waldman
Lyne Brassard
Ulysse Brassard
Paul-André &
Danielle Carpentier
Paul-Émile Carrier
Claude L. Casgrain
Francine Castonguay
Gérald et Yolande Cayer
Henri Chaperon
Henri Colombeau
Hénédine Couturier
Martial Dassylva
George De Mille
Donald Desgagnés

Germain Desmeules
Johanne Desrochers
Gérard Doyon
Suzanne Duchesne
Louis-Philippe Filion
Luc Filion
Eudore Fortin
Réal Gaudreault
Léonard et Aurore Gauthier
Georgine Gauthier
Ginette Gauthier
Janine Gauthier
Serge Gauthier
Yvon et Elisabeth Gauthier
Herman Gilbert
Jasmine Gilbert
Magella Girard
Guy Godin
Réjean Godin
Danielle Gonthier
Christian Harvey

Gaudias Harvey
Robert Harvey
Roger et Margot Janelle
Raymond Labbé
Noëlla et Mathias Lachance
Réal Lapointe
Rita et Vincent Laurin
Marielle Leblond
Les Artistes Bourbeau
Robert Marcotte
Pierre G. Martel
René Martin
André Michaud
Réjane Michaud-Huot
M.R.C. Charlevoix-Est
Michel Néron
Laurent Ouellet
Louise Ouellet
Jean-Pierre Paquet
Hélène et Jean Pelletier
Yvon Racine

Adrien L. Ringuette
Jean-Roch Roy
Roger Samson
Sylviane Savard-Boulangier
Lise et Pierre Sévigny
Gabrielle Simard-Dumont
Lucienne Simard
Raymond Sylvestre
Denise Terrault-Duguay
Denis Tourangeau
Francis A. Tremblay
George-Étienne Tremblay
Guy Tremblay
Jean-Marie Tremblay
Julie Tremblay-Bélanger
Réjean Tremblay
Rita Tremblay
Thomas-Louis Tremblay
Gilles Turcotte
Ville de La Malbaie
Paul Warren

Comité de rédaction

Juge Jacques Dufour,
de la Cour supérieure du Québec
Serge Gauthier
Christian Harvey

Collaborateurs pour ce numéro

Juge Rémi Bouchard
Juge Jacques Dufour
Me Pierre Gaudreault
Serge Gauthier
Juge André Gervais
Juge Denis Gobeil
Christian Harvey

**Conseil d'administration de
la Société d'histoire de Charlevoix**

Serge Gauthier, Président
Jean-François Racine, Vice-président
Christian Harvey, Secrétaire-Trésorier
Diane Perron
Gilles Poulin
Raymond-Marie Tremblay

Page-couverture:

Tableau de l'artiste-peintre Laurent
Lafleur " La justice de Dieu, la justice des
hommes ", 2001.

Adresse postale :

C.P. 172, La Malbaie, Qc G5A 1T7
Téléphone : (418) 439-0647
Télécopieur : (418) 439-1110
Courriel : shdc@cite.net

Nouveau site WEB :

www.cite.net/~shdc

Ce site web accessible sur le moteur de recherche
Yahoo français ou sur la Toile de Charlevoix pré-
sente la Revue d'histoire de Charlevoix, les Archi-
ves de la Société d'histoire de Charlevoix, le Cen-
tre de recherche sur l'histoire et le patrimoine de
Charlevoix, les documents et prises de position de
notre organisme. Nous invitons tous nos membres
à le consulter.

Les bureaux de la Société d'histoire de Charlevoix
sont situés au 99-A Principale à l'école de Saint-Aimé-
des-Lacs. Les Archives de la Société d'histoire de
Charlevoix peuvent être consultées en prenant ren-
dez-vous au préalable.

Abonnement :

25\$ par année. La Revue d'histoire de Char-
levoix paraît 4 fois par année.

Impression : La Revue d'histoire de Charlevoix
est mise en page, montée et imprimée par : Im-
primerie Charlevoix Inc. de La Malbaie. Port de
retour garanti. Envoi de publication (PAP). Enre-
gistrement no. 0728039

Dépôt légal 4^e trimestre 2001

ISSN 0829-2183

Tous droits réservés à la SHC

Présentation

« Dura lex sed lex ». La loi est dure mais c'est la loi. L'administration de la justice fait partie de de l'histoire de l'humanité depuis la nuit des temps. Pensons seulement au Roi Salomon qui fut un juge plutôt diplomate si l'on peut dire... Ou encore à Jésus le Christ soumis à l'implacable loi humaine. " La justice n'est pas de ce monde " disait un peu tristement certains anciens. À tout prendre, la justice est rendue au sein de nos sociétés et cela fait partie de notre histoire.

À La Malbaie, le symbole du pouvoir judiciaire le plus évident est sans nul doute le Palais de Justice. Ce remarquable bâtiment un peu austère existe à La Malbaie depuis 1863. En fait, l'histoire judiciaire dans Charlevoix s'est presque essentiellement déroulée autour du Palais de justice de La Malbaie. Nous avons voulu en rendre compte avec ce numéro 38 de la *Revue d'histoire de Charlevoix*.

L'histoire du Palais de Justice de La Malbaie n'est pas si dramatique que l'on pourrait croire. Il y a bien l'histoire un peu sordide de la pendaison d'Eugène Poitras mais on retrouve aussi à ce Palais de Justice une prison qui durant de longues périodes n'accueillait aucun prisonnier. Il y a surtout autour du Palais de Justice des juges, des avocats, des notaires, des administrateurs judiciaires dont le travail se doit d'être souligné. Nous avons voulu le faire dans le cadre de cette parution.

" La justice des hommes et la justice de Dieu ", tel est le titre de la remarquable peinture réalisée par l'artiste-peintre Laurent Lafleur qui se retrouve en couverture du présent numéro. Le palais de justice de La Malbaie n'est pas un bâtiment souvent représenté par les peintres. Nous avons demandé à Laurent Lafleur de réaliser un tableau avec pour thème la représentation de cet édifice, ce qu'il a fait avec un grand talent. Laurent Lafleur a aussi offert de partager avec la Société d'histoire de Charlevoix le profit de la vente de ce tableau afin de nous aider à financer notre parution " Autour du Palais de Justice ". Nous le remercions sincèrement pour cet appui et pour le beau tableau qu'il a créé.

Nous tenons aussi à souligner l'apport important de l'Honorable juge Jacques Dufour dans la préparation de ce numéro. L'honorable juge Jacques Dufour est né à La Malbaie le 27 octobre 1929. Il est le fils de Louis-Philippe Dufour qui a été le protonotaire de la Cour supérieure à La Malbaie de 1926 à 1945 et par la suite a fondé *La Poulette Grise*. Sa mère est Juliette Duchesne. L'Honorable juge Jacques Dufour a exercé sa profession d'avocat à Chicoutimi de 1955 à 1969. Le 27 février 1969, il a été nommé juge à la Cour Supérieure pour le district de Québec à l'âge de 39 ans. C'est aussi un homme féru de notre histoire comme en témoignent les articles qu'il a rédigés pour ce numéro de la *Revue d'histoire de Charlevoix*.

Nous vous souhaitons une agréable lecture.

SERGE GAUTHIER
Président de la Société
d'histoire de Charlevoix

Sommaire

<i>Le palais de justice</i>	2
<i>L'histoire du district judiciaire</i>	5
<i>Crimes et délits dans le Charlevoix d'hier</i>	9
<i>Une pendaison à La Malbaie</i>	11
<i>L'influence indue</i>	14
<i>Notices biographiques des avocats de Charlevoix</i>	17
<i>Les notaires de Charlevoix</i>	23

Le palais de justice de La Malbaie

Par l'Honorable Jacques Dufour

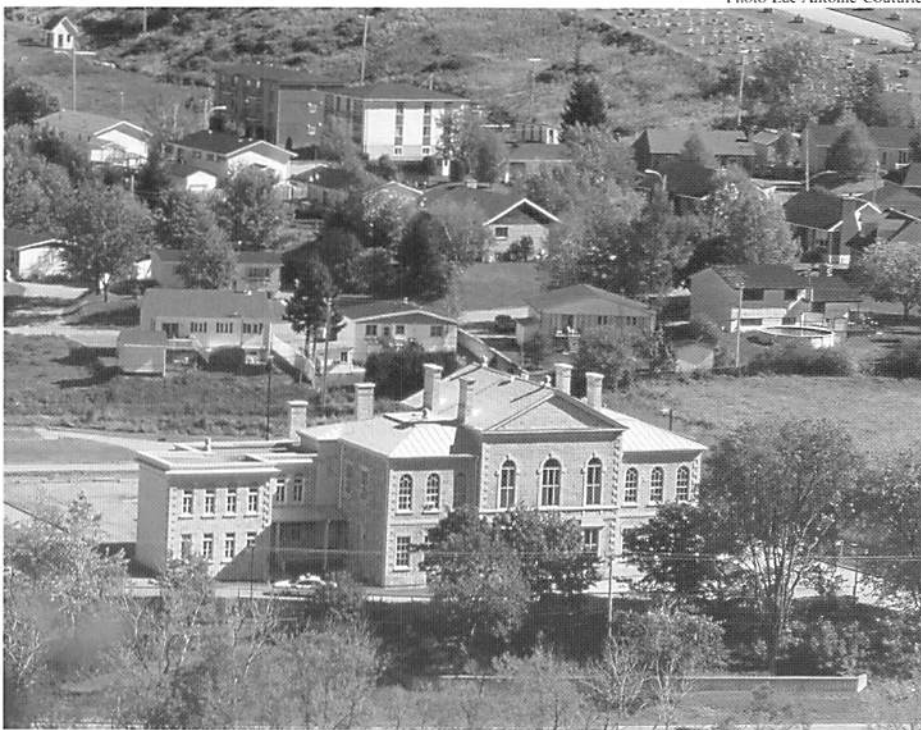
La Malbaie fait partie du district judiciaire de Charlevoix qui s'est appelé jusqu'en 1985 district judiciaire du Saguenay. La construction de l'actuel palais de justice ainsi que celle de l'établissement de détention en annexe remontent à la période 1859-1863. Le choix de La Malbaie comme site du nouveau palais a consacré la vocation régionale de ce village qui était à ce moment au centre des activités agricoles et commerciales de la région.

L'immeuble est situé sur un plateau qui surplombe la ville. En contrebas, coule la rivière Malbaie qui se perd dans le fleuve Saint-Laurent à quelques deux cents mètres. De l'autre côté du cours d'eau, face au palais de justice, nous pouvons voir un ensemble de jolies maisons agrippées à la montagne.

Cet édifice, d'inspiration néo-classique, adopte la formule de l'avant-corps orné d'un fronton formant pignon central donnant ainsi toute son importance à la salle de cour au premier étage. L'immeuble est construit à l'épreuve du feu. Les fondations sont en pierre de plus de 24 pouces d'épaisseur. Les murs extérieurs ont plus de 26 pouces d'épaisseur et sont faits en pierre de taille; les murs intérieurs sont constitués de briques recouvertes de plâtre et enduits de peinture.

Au moment de sa construction, l'intérieur de l'édifice contenait une grande salle d'audience, des pièces pour les

juges, avocats et jurés et des bureaux pour les autres services judiciaires (grefes, archives, chambre forte). En plus d'un bureau d'enregistrement, le bâtiment abritait une prison de dimension suffisante pour contenir tous les prisonniers hommes et femmes. Depuis 1960, la prison est désaffectée.



Le palais de justice de La Malbaie en 2001

Les seuls éléments décoratifs à l'intérieur du palais de justice ornent la grande salle de cour: plafond en bois orné d'une rosace, moulures, boiseries et autres.

Deux nouvelles annexes ont été ajoutées à l'édifice en 1931 et 1960-1961. En 1931, on procède à la construction d'un logement pour le geôlier, annexé à l'extrémité nord du bâtiment. En 1960, l'aile sud du corps principal fut prolongée vers l'arrière par une annexe de trois étages. Par la même occasion, on procéda à un réaménagement à l'intérieur du palais de justice.

Avant 1960, palais de justice et prison avec barreaux formaient un seul immeuble projetant dans le public l'image qu'il s'agissait d'un tout indissociable. Le 20 septembre 1869, il y eut une pendaison et heureusement une seule à La Malbaie. Ce jour-là, à huit heures du matin, Eugène Poitras montait sur

Photo Luc-Antoine Couturier

l'échafaud et expiait de sa vie le meurtre de Jean-Baptiste Ouellet. La potence avait été dressée à la hauteur de la fenêtre du second étage du palais de justice, au dessus de l'entrée de la cave actuelle. Une construction assez sommaire faite en planches devait cacher au nombreux public présent l'horreur d'une semblable exécution. Les curieux les plus rapprochés furent témoins d'un fait qui remplit longtemps leur imagination surexcitée. Le bourreau ayant mal calculé la hauteur, sa corde se

trouva trop longue et le meurtrier lancé dans le vide ne fut étouffé qu'à moitié. Une personne placée à l'intérieur de la barricade fut obligée, rapporte-t-on, de lui écraser les épaules jusqu'à ce que mort ait consommé son oeuvre.

Par la fermeture de sa prison en 1960, le palais ne se donnait-il pas un visage nouveau, plus conforme au courant d'humanisation de la justice que l'on connaît depuis?

Pour conclure, j'ajouterai deux faits qui me paraissent dignes d'être mentionnés. Paul Chaperon, un des derniers geôliers à la prison, a été le cinquième de la famille à occuper ce poste. Me

Le palais de justice au coeur de l'histoire de La Malbaie



Coll. S.H.C.

Cette photo c.1862, fut prise par le photographe J.E. Livernois de Québec sur les hauteurs de La Malbaie.



Photo Luc-Antoine Couturier

Photo du même site en 2001. Cette prise de vue a été réalisée par Luc-Antoine Couturier, un photographe originaire de La Malbaie que nous remercions pour sa collaboration.

Daniel Martineau dont la mère est Thérèse Dufour, a été le quatrième de cette famille à occuper un bureau au palais de justice de La Malbaie, son arrière grand-père Philippe Dufour, ancien député de Charlevoix-Saguenay à l'Assemblée législative, ayant été shérif de 1927 à 1928, l'année de son décès, son grand-père Louis-Philippe Dufour ayant été protonotaire de la Cour supérieure et régistrateur de 1926 à 1945, son oncle le juge Marc Dufour, juge à la Cour du Québec, chambre criminelle, ayant été procureur de la Couronne permanent à La Malbaie de 1967 à 1982. Il va s'en dire que le sous-signé, de la même famille, n'a jamais eu cet honneur si ce n'est d'avoir occupé le bureau de juge de la Cour supérieure à quelques reprises depuis trente ans.

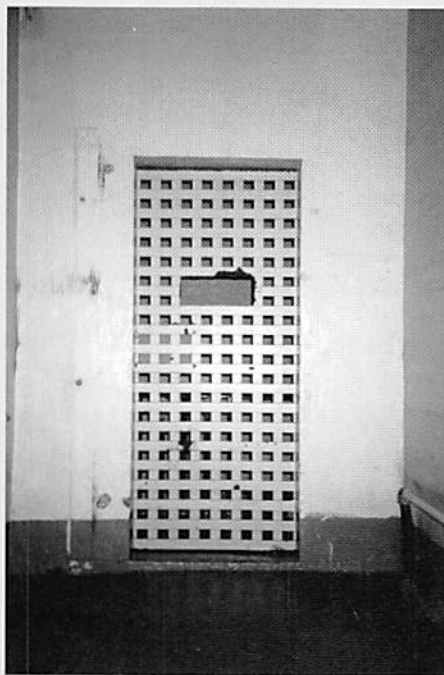


Photo Pierre Rochette

Le palais de justice de La Malbaie en 1988

Notes sur le palais de justice

- Le palais de justice de La Malbaie est le seul bâtiment conçu par Rubidge dont les plans sont modifiés. En effet, en raison de la faiblesse démographique du district judiciaire du Saguenay, l'aile du bâtiment devant former la prison est construite avec un seul étage sur rez-de-chaussée contrairement au plan de Rubidge qui en prévoyait deux.
- À l'origine, le geôlier doit chauffer les 14 poêles du bâtiment et aller chercher l'eau lui-même. Il faut attendre la décennie 1910, avant qu'un système de chauffage et d'aqueduc desservent le palais de justice de La Malbaie.
- Les rapports de l'inspecteur des prisons révèlent plusieurs situations quelque peu loufoques : des prisonniers laissés sans surveillance au moment où les cellules sont ouvertes ; des prisonniers qui aident le gardien...



Coll. S.H.C.

Une cellule de la prison du palais de justice de La Malbaie.



Coll. S.H.C.

L'intérieur d'une cellule.

- Le premier geôlier de la prison est Henri Chaperon.
- Jusqu'à assez tardivement au 20^e siècle, on fait la location des cellules aux municipalités avoisinantes. Il s'agit là d'un mode de financement pour cet édifice.
- L'ouverture de la Côte-Nord après la Seconde Guerre mondiale à quelque

peu accru les incarcérations. Des "mauvais coups" se font alors sur les chantiers de construction et leurs auteurs viennent ainsi peupler la prison de La Malbaie.



L'histoire du district judiciaire : de Saguenay à Charlevoix (1857-2001)

Par Christian Harvey

En 1857, une réforme importante de la justice au Québec mène à la formation de 19 districts judiciaires. La région de Charlevoix, auparavant mal desservie sur le plan de la justice, obtient à ce moment un district judiciaire autonome nommé " district judiciaire du Saguenay ". Pouvant compter sur le service d'une cour inférieure depuis 1839, Charlevoix est désormais desservi, avec la formation du district, par les cours inférieures et supérieures tant criminelles que civiles. Le chef-lieu du nouveau district judiciaire est établi à La Malbaie où l'on érige un palais de justice et une prison. Un aspect méconnu de l'histoire de Charlevoix que nous vous invitons à découvrir.

Des origines à 1856

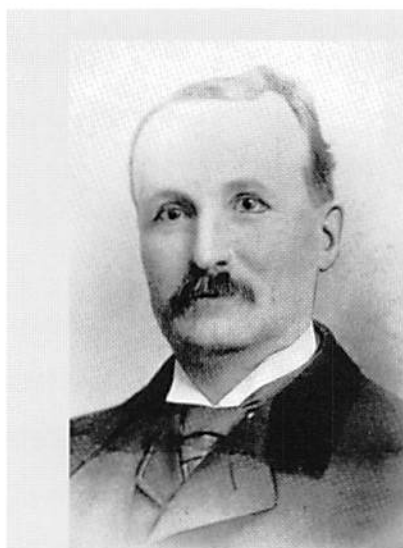
Pendant longtemps, soit jusqu'en 1839, les habitants de Charlevoix ont difficilement accès au service de la justice. Les diverses cours alors instaurées dans la colonie siègent principalement dans les grandes villes comme Québec, Montréal et Trois-Rivières. La population de Charlevoix ne voit souvent pas l'intérêt d'effectuer un voyage pénible jusqu'à Québec pour des sommes, la plupart du temps, dérisoires. Les conflits et crimes se résolvent en grande partie hors des institutions judiciaires. Tout n'est pas permis dans la société rurale de l'époque où chaque habitant se connaît. Les actes répréhensibles sont jugés à un autre " tribunal ". Comme le souligne Serge Gauthier, " le jugement populaire face aux déviants constitue le plus souvent un tribunal efficace afin de réprimer les pratiques jugées non conformes à l'esprit du temps "1. Une forme de contrôle social s'exerce ainsi sans l'intervention de l'État.

Dès 1812, une pétition est acheminée à la Chambre d'assemblée afin d'obtenir dans la région la justice des cours inférieures2. Les habitants l'obtiennent finalement en 1839 alors qu'une Cour de Circuit de requêtes est établie dans le district judiciaire de Québec. Les commis-

saires responsables de cette cour doivent tenir des audiences à plusieurs endroits dans le district lorsque ce dernier comporte plusieurs comtés. La Cour de Circuit est alors établie dans Charlevoix (Comté de Saguenay), aux Éboulements3. Cette cour mène ses activités sous la direction du juge André-Rémi Hamel et du greffier Thomas Place. Cette institution est toutefois abolie en 1841 et remplacée par des Cours de district et des Cours de division. La Cour de division du district judiciaire inférieur du Saguenay siège alors à La Malbaie et à Baie-Saint-Paul4. Le 9 décembre 1843, une autre réforme de l'organisation judiciaire s'effectue. Une Cour de circuit est formée et établie encore une fois aux Éboulements. Cette cour s'occupe alors de toutes les causes dont le montant réclamé n'excède pas 50

livres. En 1845, une Cour des commissaires est à son tour formée à Saint-Étienne-de-La-Malbaie5. Composée de citoyens ne possédant pas nécessairement de formation juridique, elle juge essentiellement des causes de recouvrement de dettes. Malgré ces quelques acquis, les habitants de Charlevoix n'ont toujours pas accès à la justice des cours supérieures dans la région sur le plan civil et criminel. Pour les causes importantes, il faut encore se rendre dans la ville de Québec.

Des réformes importantes s'effectuent dans les années 1850 au Québec, alors Bas-Canada. Les institutions sociales anciennes, notamment le régime seigneurial, ne sont plus compatibles avec l'accroissement de l'activité commerciale.



Tiré de P.G. Roy, *Les juges de la province de Québec*

Jean-Alfred Gagné (1842-1910)

Né à La Malbaie le 27 avril 1842, il est le fils de Jean Gagné, notaire, et de Christine Blackburn. Il fait ses études au Séminaire de Québec et à l'Université Laval. Admis au barreau en 1864, il établit son bureau à Chicoutimi où il est élu député fédéral de Chicoutimi-Saguenay de 1882 à 1887. Le 10 décembre 1889, il est nommé juge de la Cour supérieure pour le district de Saguenay. Jean-Alfred Gagné occupe alors son poste dans sa ville natale, soit La Malbaie. Il occupe cette fonction jusqu'à sa mort survenue le 7 août 1910.

Juges de la Cour Supérieure

Québec, Saguenay, Chicoutimi

David Roy, du 25 novembre 1857 au 7 janvier 1871

Henri-Elzéar Taschereau, du 12 janvier 1871 au 1er septembre 1873

Adolphe-Basile Routhier, du 1er septembre 1873 au 10 décembre 1889

Jean-Alfred Gagné, du 10 décembre 1889 au 7 août 1910

Blaise Letellier, du 12 octobre 1910 au 15 décembre 1930

Émile Gelly, du 20 décembre 1930 au 30 mai 1937

Garon Pratte, du 30 novembre 1937 au 2 octobre 1945

F. Wilfrid Edge, du 6 novembre 1946 au 1er mars 1961

Gérard Corriveau, du 30 mars 1961 au 30 octobre 1976

Jacques Philippon, nommé le 31 mars 1977

On désire alors mettre en place un État moderne et centralisé ayant juridiction sur l'ensemble du territoire et tout spécialement les campagnes. L'organisation de la justice et le droit doivent dans ce contexte être modernisés. En 1854, le régime seigneurial est aboli et, l'année suivante, la loi sur les Municipalités et les Chemins structure l'organisation territoriale du Québec. La réforme de l'organisation de la justice ne tarde pas.

Le district judiciaire du Saguenay (1857)

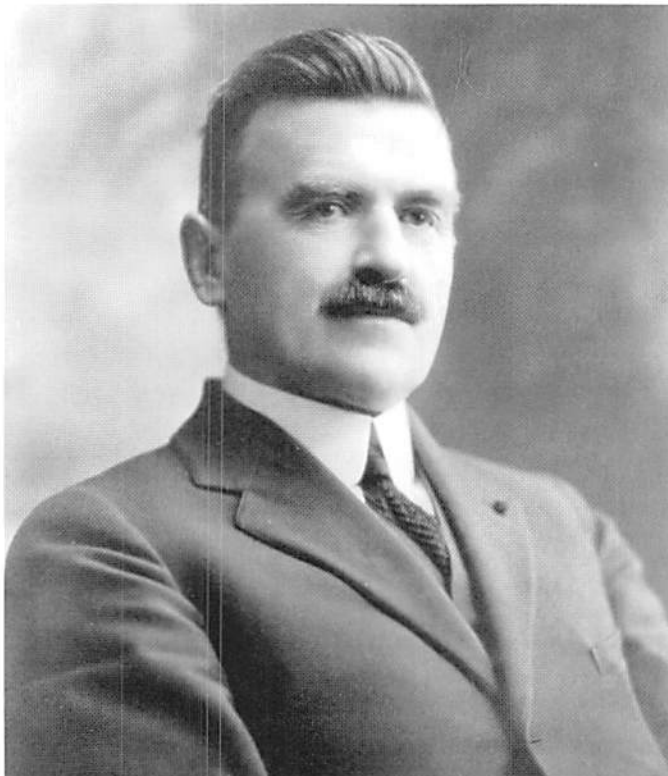
En 1857, le territoire québécois est découpé en 19 districts judiciaires. L'appareil judiciaire centralisé pourra ainsi compter sur plusieurs tribunaux et prisons situés dans les diverses régions du Québec. La région de Charlevoix obtient alors un district judiciaire nommé " district judiciaire du Saguenay ". Le chef-lieu est établi à La Malbaie. Ce choix de La Malbaie s'imposait. Ce village constitue à l'époque le centre institutionnel et de services de l'Est de la région et, pendant un certain temps, des divers sites colonisés par sa population au Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi que sur la Côte-Nord. Le district judiciaire du Saguenay dessert un immense territoire incluant le " Charlevoix traditionnel ", le Saguenay, le Lac-Saint-Jean et la Côte Nord. Toutefois, dès 1858, se détache le district judiciaire de

Chicoutimi. La croissance démographique rapide de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean rendait nécessaire le service de la justice dans le secteur. Elle devient dès lors de plus en plus autonome vis-à-vis sa région-mère. Le district judiciaire du Saguenay formé, il faut débiter à l'instar de d'autres localités du Québec la construction d'un palais de justice et d'une prison au chef-lieu de La Malbaie.

En 1859, John Malcolm Fraser fait don d'un " certain morceau ou lopin de terre situé en la paroisse de Saint-Étienne de La Malbaie, en le comté de Charlevoix, contenant deux arpents de front sur un arpent et demi de profondeur " pour l'érection d'un palais de justice et d'une prison⁶. Les travaux débutent en 1859 sous la direction du contracteur Sinclair et Skelsey. Les plans du bâtiment sont réalisés par le l'architecte F.P. Rubidge pour l'édifice de La Malbaie comme pour les 14 autres à ériger dans les nouveaux districts judiciaires. Des problèmes surgissent avec les contracteurs, si bien qu'on menace de retirer leur contrat s'ils ne rencontrent pas les exigences gouvernementales. Ainsi, c'est sous la direction du contracteur F.X. Cimon que les travaux de construction du bâtiment se finalisent. En 1863, le palais de justice et la prison sont terminés. Le district judiciaire du Saguenay possède également un autre

" palais de justice " à Baie-Saint-Paul. Érigé en 1905, ce bâtiment abritant aujourd'hui les bureaux de la MRC de Charlevoix servait alors aux cours inférieures de la localité. Toutefois, il n'a jamais obtenu -il va s'en dire - le même statut que celui du chef-lieu situé à La Malbaie⁷.

Les limites du district judiciaire du Saguenay ont connu de multiples modifications au cours des années. À mesure que les régions du Saguenay, du Lac-Saint-Jean et de la Côte Nord se sont développées, elles se sont progressivement détachées afin de former des districts judiciaires autonomes. Après le premier détachement de Chicoutimi en 1858, le Lac-Saint-Jean obtient à son tour en 1910 un district judiciaire à Roberval puis à Alma en 1983. La Côte-Nord, auparavant sous juridiction concurrente avec Rimouski et Saguenay, obtient en 1964 le district judiciaire de Hauterive (devenu Baie-Comeau). Le territoire s'étend de Tadoussac à Blanc Sablon. En 1971, le district de Mingan se forme à même cet immense territoire. Les limites du district judiciaire du Saguenay sont aujourd'hui celles du " Charlevoix traditionnel ". C'est grâce au travail du protonotaire du district du Saguenay, Pierre Gaudreault, que le district est officiellement rebaptisé " district judiciaire de Charlevoix " le 1er septembre 1985. Ce nom de Charle-



Coll. Julien Dutoit

*Philippe Dufour, shérif du district judiciaire de 1927 à 1928.
Député provincial de Charlevoix de 1919 à 1927.*

Shérifs du district judiciaire de Saguenay et Charlevoix

Pamphile-H. Cimon, de 1865 à 1903

Élie Maltais, de 1903 à 1927

Élie Maltais, de 1927 à 1929

Philippe Dufour, de 1927 à 1928

Borice Maltais, de 1929 à 1937

P.-René Boulianne, du 27 août 1937 à 1940

Elzéar Villeneuve, du 16 janvier 1940 à janvier 1946

Pitre Néron, de 1946 à 1960

Pierre Gaudreault, de septembre 1960 à 1994

Daniel Martineau, 1994 -

voix accolé pour la première fois en 1858 à la région sur le plan électoral demeure certes plus en lien avec l'histoire du territoire compris dans les limites de ce district judiciaire.

Activités judiciaires et criminalité

La formation du district judiciaire du Saguenay en 1857 permet à la région d'être desservie par les cours tant inférieures que supérieures. L'organisation de la justice au Québec a connu de multiples transformations depuis cette date. Nous ferons ici un bref survol des tribunaux qui se sont succédés dans le district du Saguenay.

Les cours dites supérieures sont au Québec la Cour supérieure et la Cour d'appel. La Cour supérieure possède au départ une mission essentiellement en matière civile. Son mandat s'élargit par la suite. La Cour supérieure forme aujourd'hui le centre de notre système judiciaire. C'est le tribunal du droit commun qui entend toute demande d'un montant de 30 000\$ et plus. Dès 1857, un juge de la Cour supérieure est attiré pour le district du Saguenay. Le premier est David Roy qui occupe cette fonction de 1857 à 1871. La Cour supérieure siège au palais de Justice de La Malbaie. La Cour du banc de la Reine/ou du Roi, devenue en 1970 la Cour d'appel du Québec, possède pour sa part une juridiction comme cour criminelle supérieure et comme cour d'appel provinciale en matière civile et criminelle. Ce sont les juges de la Cour supérieure qui siègent la plupart du temps à cette cour. En 1885, la Cour du banc de la Reine tient des audiences deux fois l'an à La Malbaie⁸. La Cour d'appel est aujourd'hui le tribunal général d'appel pour le Québec. Elle siège à Québec et à Montréal.

Sur le plan civil, c'est la Cour de circuit qui est la première à s'intéresser à la justice civile dite inférieure dans Charlevoix. Il s'agit de litiges mettant en cause moins de 200\$ après 1866. Elle siège dans les deux plus grandes agglomérations de Charlevoix: à Baie-Saint-Paul et La Malbaie. La Cour de magistrats, formée en 1869, prend progressivement le mandat initial de la Cour de circuit. Elle tient des audiences également à Baie-Saint-

Paul et La Malbaie. La Cour de magistrats devient en 1962 la Cour provinciale. Sur le plan criminel, c'est la Cour de magistrats qui s'acquitte de la justice criminelle inférieure. Elle reçoit après 1908 l'appui de la Cour des sessions de la paix dans ce mandat. La Cour du bien-être social formée en 1950 est remplacée en 1977 par le Tribunal de la jeunesse. La formation de la Cour du Québec en 1988 a grandement simplifié l'organisation de ces cours. Elle a ainsi unifié la Cour provinciale, la Cour des sessions de la paix et le Tribunal de la jeunesse qui sont devenues respectivement, la Chambre ci-



Louis-Philippe Dufour, protonotaire au palais de justice de La Malbaie de 1926 à 1945. Monsieur Dufour est le fondateur de La Poulette Grise.

vile, la Chambre criminelle et pénale, et la Chambre de la jeunesse. La Cour du Québec traite aujourd'hui 80% du volume des affaires de première instance dans la province.

Le district judiciaire du Saguenay n'est certes pas le plus criminalisé du Québec. Les actes violents ou poursuites civiles importantes demeurent plutôt rares. Le palais de justice fut ainsi rarement le théâtre de procès retentissants. Un inspecteur des prisons venu dans la région dira même en 1875: " Ce district fournit bien peu de sujets à sa prison. Elle ne contient

bien souvent que ses propres officiers"⁹. Jugement qui ne se dément pas. De 1862 à 1900, on compte tout au plus un total de 187 prisonniers pour 16 cellules dans le bâtiment... Les causes d'emprisonnement les plus courantes sont le commerce illicite d'alcool, les dettes, les bagarres et les vols¹⁰. On " enferme " également parfois les hommes " en boisson " ou les mendiants lors des nuits d'hiver. Quelques causes ressortent du lot. La pendaison de Poitras en 1869, la seule de toute l'histoire du district judiciaire du Saguenay, est sans doute la plus importante (Voir article Frère Éloi-Gérard). De même, le procès de l'influence indue en 1876 est lui aussi majeur (Voir article Jacques Dufour). En somme, une région tranquille où la criminalité demeure bien marginale.

Quel avenir pour le district judiciaire de Charlevoix ?

Le district judiciaire de Charlevoix constitue l'un des rares cadres institutionnels comprenant exclusivement le " Charlevoix traditionnel ". Pour une région n'ayant jamais accueilli de Diocèse et ayant connu de multiples transformations de la carte électorale tant sur le plan fédéral que provincial rendant de moins en moins distincte la région historique de Charlevoix, il s'agit là d'un acquis important. Mais, demeurera-t-il encore longtemps? La préservation du palais de justice et de la prison de La Malbaie constitue un élément essentiel pour la collectivité régionale de Charlevoix. Ce bâtiment unique reste un des plus anciens édifices institutionnels de Charlevoix.

Notes:

- ¹ Gauthier, Serge et Normand Perron. *Histoire de Charlevoix*. Québec, Presses de l'Université Laval, 2000. p. 209.
- ² *Idem.*, p. 144
- ³ Roy, Pierre-Georges. *Les juges de la province de Québec*. Québec, Archives de la province de Québec, 1933. p. XIV.
- ⁴ Claveau, Lise. " L'administration judiciaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean ", *Saguenayensia*, vol. 43, numéro 3 (juillet-septembre 2001): 13.
- ⁵ *Idem.*, p. 14.
- ⁶ *Document Sessionnel no. 7*, 1899-1900. p. 120-121.
- ⁷ Pour plus d'information, lire la *Revue d'histoire de Charlevoix* Numéro 24. Ce document est disponible aux bureaux de la Société d'histoire de Charlevoix.
- ⁸ *Documents de la session*, 1885
- ⁹ *Documents de la session*, 30 juin 1875.
- ¹⁰ Gauthier et Perron, op. cit., p. 145

**Protonotaires
du district judiciaire
de Saguenay et Charlevoix**

Michel Lepage, 13 mars 1858

Charles Duberger, du 27 août 1859 à novembre 1892

Charles Duberger et Joseph-Adolphe Martin, du 7 novembre 1892 à juin 1894

Joseph-Adolphe Martin, du 12 novembre 1894 à 1926

Louis-Philippe Dufour, du 23 décembre 1926 à 1945

Donat Geoffrion, de mai 1944 à 1945

Pierre Duchesne, 7 septembre 1945 à 1960

Pierre Gaudreault, septembre 1960 à 1994

Daniel Martineau, 1994 -



Coll. privée

Me Daniel Martineau en charge des services judiciaires au palais de justice de La Malbaie (2001).

***Me Pierre Gaudreault
Protonotaire au Palais de Justice de La Malbaie durant 34 ans.***

Né à La Malbaie le 17 mars 1935, Pierre Gaudreault est le fils d'Édouard Gaudreault, avocat, et de Georgette Lavoie. Après des études classiques chez les Frères Maristes à La Malbaie et au Séminaire de Québec, il fait son entrée en 1956 à la Faculté de droit de l'Université Laval. En 1958, c'est à l'Université de Sherbrooke qu'il poursuit sa formation en droit où il obtient son B.A. en 1960. Il est reçu au barreau en juillet 1960. De juillet à septembre 1960, Pierre Gaudreault exerce son métier d'avocat à La Malbaie.

En septembre 1960, il est nommé directeur des services judiciaires pour le district de Charlevoix (alors district de Saguenay), cumulant les fonctions de Juge de Paix, Protonotaire de la Cour supérieure, greffier de la Couronne, greffier de la Cour du Québec Chambre criminelle et pénale, jeunesse, greffier de la Cour du Québec Chambre civile, et shérif. Il occupe ces fonctions jusqu'en 1994.

En 1964, à la demande du Procureur

Général René Hamel, il voit à l'implantation de la greffe de la Cour Supérieure et de la Couronne dans le nouveau district judiciaire de Baie-Comeau (alors district Hauterive). Il occupe ainsi de 1964 à 1967, en plus de ses fonc-



Coll. privée

Me Pierre Gaudreault

tions dans Charlevoix, les fonctions de Protonotaire de la Cour supérieure, shérif, greffier de la Couronne, Registraire des Faillites et Séquestre officiel.

Pierre Gaudreault entreprend au milieu des années 1980 les démarches nécessaires afin de rebaptiser le district judi-

ciaire de Saguenay, district judiciaire de Charlevoix. La loi 47 visant à effectuer le changement, présentée le 15 avril 1985, fut sanctionnée le 26 juin et entre en vigueur le 1er novembre 1985. " Pour nous, ce changement d'appellation représente une grande victoire. C'est un fait historique. Chez tous les intervenants, avocats, notaires, coroners et officiers du ministère de la justice, il crée un sentiment d'appartenance et de légitimité ".

Organisateur de premier ordre, Pierre Gaudreault a cumulé avec intégrité pendant près de 34 ans de multiples fonctions dans le district judiciaire de Charlevoix. Il représente sans doute encore aujourd'hui

la mémoire vivante de cette institution. Il faut aussi souligner que Pierre Gaudreault a été assisté dans sa tâche par sa soeur Jacqueline Gaudreault qui occupa successivement la fonction de protonotaire adjointe et de directrice adjointe des services judiciaires au palais de justice de La Malbaie de 1960 à 1993.

Crimes et délits dans le Charlevoix d'hier

Par Serge Gauthier

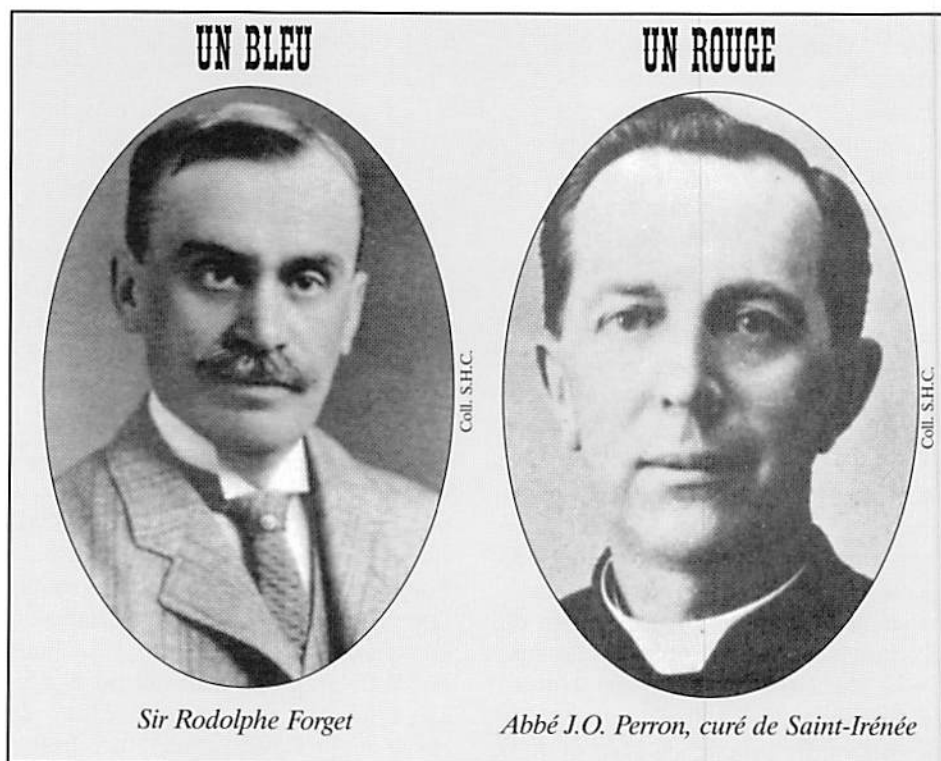
Oeil pour oeil, dent pour dent, la vieille loi du talion s'applique avec force avant que l'humanité n'apprenne à régir la justice avec plus de civilité. Une justice sauvage, souvent destructrice. Bien sûr, un certain Jésus de Nazareth a incité ses disciples à dépasser le précepte de la loi du talion en la remplaçant par l'amour des ennemis: "À qui te frappe sur une joue, présente encore l'autre. À qui te prends ton manteau, ne refuse pas non plus ta tunique. À quiconque te demande, donne, et qui te prend ton bien ne le réclame pas...Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent..."¹ Nos ancêtres, les Charlevoisiens des siècles précédents, tous bons chrétiens et pratiquants, n'avaient toutefois pas encore réussi à vivre cette recommandation du Christ. Les querelles étaient nombreuses et l'on réglait les différends en se forgeant une loi populaire ne répondant qu'aux seuls balises du " gros bon sens ". Mais cela faisait souvent de longues rivalités qui persistaient dans le temps et même dans l'histoire...

Dans une région rurale comme Charlevoix, la principale source d'opposition entre les individus reste encore la division des terres. Cette source intarissable de conflits se nomme aussi les " chicanes de clôture ". La tradition orale rapporte de nombreux cas où des cultivateurs mènent de véritables guerres à leurs voisins pour une question de clôture supposément mal placée. La source de ces contestations est souvent une clôture qui s'effondre et qu'il faut remplacer. Jusqu'à tout récemment, la plupart des clôtures dans Charlevoix étaient construites en bois et l'usure du temps les affectaient tout naturellement. Alors, il fallait remplacer ces clôtures ce qui nécessitait l'accord des propriétaires concernés. Cela se faisait parfois dans l'harmonie, mais souvent c'était l'occasion de poser des questions quant au bornage des terres et de relever des erreurs à ce sujet. Il faut dire qu'à cette époque le tracé cadastral des

terres relève lui-aussi du folklore. Il est donc naturel de le contester et de souhaiter que la clôture soit avancée ou reculée et le tout est une affaire de longue durée...La plupart du temps cela se réglait hors cours. Mais parfois la chicane se transmettait d'une génération à l'autre...Cependant, avant le 20^e siècle, l'on ne faisait pas souvent de procès avec les clôtures essayant de rechercher la bonne entente si cela pouvait être possible...

La question politique amenait des longues disputes. Autrefois, on était " rouge " (Libéral) ou " bleu " (Conservateur) et c'était ainsi de père en fils². Les querelles à ce sujet s'imposaient davantage en temps d'élection mais aussi en tous temps. Dans Charlevoix, la question de l'influence indue en politique a été l'objet de procès retentissants. Celui de 1876 est d'ailleurs raconté dans un article du présent numéro. Le problème posé porte sur le fait que les curés des diverses paroisses de Charlevoix incitent leurs

ouailles à voter " bleu " (Conservateur) plutôt que " rouge " (Libéral), car le ciel est " bleu " et l'enfer est " rouge ". De fait, en ces temps-là, les liens entre l'Église catholique et le Parti Conservateur étaient très explicites. Mais la politique amène aussi des chicanes au sujet du patronage en usage à cette époque. En effet, lorsqu'un gouvernement changeait du " bleu " au " rouge " par exemple, le personnel " bleu " était remplacé par un personnel " rouge " et les contrats allaient de même du " bleu " au " rouge " causant ainsi bien de l'acrimonie. À Saint-Irénée, dans les années 1910, le curé J.O. Perron un rouge " teindu " va jusqu'à refuser des sommes d'argent destinées à la Fabrique parce qu'il ne veut pas recevoir de l'aide du député " bleu " Rodolphe Forget. Opiniâtre, le curé Perron interdit à Forget de stationner sa rutilante voiture dans la cour de l'église ou encore fait la vie dure aux religieuses amenées à Saint-Irénée par le député " bleu " afin de faire l'école aux enfants. Le curé Perron qualifiait ses religieuses de " soeurs bleues "³. Les que-



Sir Rodolphe Forget

Abbé J.O. Perron, curé de Saint-Irénée

relles politiques tournent toutefois rarement à des conflits juridiques majeurs entre Charlevoisiens; l'affaire fait partie du folklore et elle divertit plus qu'elle ne génère des frictions profondes.

Sur d'autres sujets, l'on gardait le silence. Les lois de prohibition contre l'alcool sont souvent enfreintes dans le plus grand secret. Certains capitaines de la région auraient transportés de l'alcool dans leurs goélettes mais qui voudraient en témoigner... À Saint-Irénée, il paraît qu'un habitant a trouvé sur sa terre des barriques de boisson enterrées. Mais a-t-il rapporté le tout à la justice? Que non... Les habitants se faisaient aussi de l'alcool frelaté, de la " bagosse " ou du chien avec des alambics bien dissimulés. L'on ne parlait pas de cela. Cela ne veut pas dire que l'on ne consommait pas cet alcool interdit. Certains se faisaient-ils parfois prendre? Pas souvent... Les rares cas d'emprisonnement à ce titre au palais de justice de La Malbaie le sont pour des questions d'ébriété... Marius Barbeau rapporte même que: " au-delà des montagnes du Cap-Tourmente on fait des veillées où l'on trouve de la Jamaïque et du Curacoa ". Si Charlevoix était une région isolée, ce n'était pas évident en ce qui concerne le commerce d'alcool dans cette région côtière où les marins Charlevoisiens savaient très bien où s'approvisionner sans subir pour cela les foudres de la loi et provoquant plutôt la bonne humeur chez leurs concitoyens. Prêchons pour notre paroisse ou plutôt pour notre région, la criminalité majeure n'est pas beaucoup présente dans Charlevoix. Il y a quelquefois des

vols d'argent comme au palais de justice de Baie-Saint-Paul en 1890 (4,000\$!) ... Mais comment aurait-on pu réaliser d'audacieux crimes dans les petites localités de Charlevoix où tout le monde se connaît et se surveille! Et les personnes malhonnêtes sont vite montrées du doigt et doivent quitter la région. Le curé de la paroisse voit aussi aux bonnes moeurs des familles. Il n'est pas facile de commettre un péché.. surtout de la

chair! Il y a bien les usuriers qui prêtent à grand intérêt. On les réprouve socialement comme c'est le cas à Saint-Irénée où l'un d'eux sévit. Pourtant on doit souvent faire affaire avec eux car l'argent est rare... Ces " Séraphin " agissent impunément car la loi ne régit pas clairement les prêts usuraires.

Les Charlevoisiens d'autrefois consultent des guérisseurs. Car, en ce temps-là, " il n'y avait pas grand docteur " dans la région. Toutefois, avec la création de la Faculté de Médecine à l'Université Laval en

de Sainte-Agnès est l'un des premiers à subir des poursuites juridiques de la part de médecins. Il prend une manière peu orthodoxe afin de faire acquitter au tribunal et devant le juge il désarticule un chat en entier puis remonte le pauvre animal en moins de deux! La légende raconte que le juge décida alors d'acquitter le ramancheur devant tant de dextérité manuelle. Aux Éboulements, la femme du médecin du village surveillait tellement les activités du ramancheur Boily qui était son voisin que celui-ci devait constamment prendre garde. La

bataille juridique entre les ramancheurs Boily et les médecins a cessé faute de combattants car si les médecins sont désormais bien implantés dans Charlevoix, il n'y a plus de ramancheurs Boily.

À l'ombre de l'austère palais de justice de La Malbaie, massif et monumental, tranquille et parfois agité par le sort du monde, d'hommes et de femmes, qui s'y joue si souvent, la vie paisible des Charlevoisiens n'est cependant le plus souvent que l'objet de petits délits sans conséquence que l'histoire et le folklore retiennent surtout pour s'en amuser longtemps après.



Flavian Boily le ramancheur, désarticulant un chat lors d'un procès.

Coll. S.H.C. Tableau Johanne O'Donnel



1852, les disciples d'Esculape sont désormais bien formés et ils souhaitent se créer une clientèle fidèle même en région rurale où les guérisseurs abondent. Dans Charlevoix, les ramancheurs de la famille Boily possèdent une grande réputation. Les médecins implantés dans Charlevoix cherchent donc à faire cesser la pratique des Boily en les poursuivant pour pratique illégale de la médecine. Le ramancheur Flavian Boily(1839-1920)⁴

Notes:

- ¹ TOB. Luc, 6, 27-35.
- ² Et en filles alors que les femmes obtiennent le droit de vote au fédéral en 1917 et au provincial en 1940.
- ³ Simard, Léo. *La petite histoire de Charlevoix*. La Malbaie, s.é, 1987. pp.
- ⁴ Gauthier, Serge. *Les ramancheurs Boily au Québec*. Thèse de M.A(Ethnologie historique)., Université Laval, 1982. 86 pages.

Une pendaïson à La Malbaie

Par le Frère Éloi-Gérard*

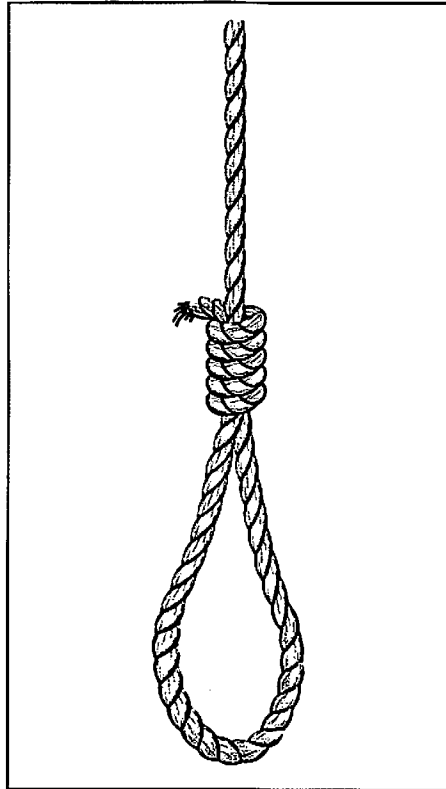
Le 20 septembre 1869, à huit heures du matin, Eugène Poitras montait sur l'échafaud et expiait, de sa vie, le meurtre de Jean-Baptiste Ouellet. La potence avait été dressée à la hauteur de la fenêtre du second étage du Palais de Justice, au-dessus de l'entrée de la cave actuelle. Une construction assez sommaire, faite en planches, devait cacher au nombreux public présent, l'horreur d'une semblable exécution. Les curieux les plus rapprochés furent les témoins d'un fait qui remplit longtemps leur imagination surexcitée. Le bourreau ayant mal calculé la hauteur, sa corde se trouva trop longue et le meurtrier lancé dans le vide ne fut étouffé qu'à moitié. Une personne placée à l'intérieur de la barricade fut obligée, rapporte-t-on, de lui écraser les épaules jusqu'à ce que la mort ait consommé son oeuvre.

Qu'était-ce que ce Poitras? Il n'était pas natif de la région mais de la Rive Sud. Il venait souvent sur la Côte Nord, soit chez François, son frère de l'Anse Saint-Jean, soit chez des commerçants de Moisie ou des environs. C'était une espèce de géant de six pieds et un pouce, solidement bâti, fort comme un Turc, avec cela, malin, prompt, haineux et vindicatif... au demeurant le meilleur homme au monde, aurait ajouté le cynique François Villon.

Un jour de septembre 1867, Jean-Baptiste Ouellet, originaire de la Rivière-Ouelle, se trouva à l'Anse-Saint-Jean et désirant descendre à Moisie demanda un passage à Poitras qui conduisait justement la barge de Théodore Lamontagne dans ces parages. Ce Ouellet était un homme de 24 ans, de 5 pieds et demi de stature, à la barbe rousse et aux cheveux d'un blond plus pâle que la barbe. Fluet et d'une capacité moyenne, il était d'un caractère doux, aimant la solitude et ne parlant que très peu.

Joseph Malloney, neveu de Poitras et témoin du procès, déclara que Ouellet revenant de la pêche à la Rivière-aux-Renards, vint passer une huitaine de jours chez son père Pitre Malloney. " Il nous quitta, ajouta-t-il, pour aller rejoindre Eugène Poitras. À ce moment, il portait une paire de pantalons en drap de pilote tirant

sur le noir, une chemise de flanelle rougeviné et noir, une blouse noire en étoffe du pays, une paire de bottes françaises et un chapeau de toile jaune ciré à larges bords. "



Il avait en plus, un fusil, une poire à poudre, un sac de cuir noir contenant des plombs de chasse et dans son porte-monnaie une vingtaine de louis en argent qu'il disait être le produit du transport d'un certain nombre de passagers qu'il avait descendus à la Rivière-Ouelle à raison de dix chelins par tête. Avec quelques acomptes reçus de ses créanciers et la vente de sa dernière pêche, il se trouvait en possession d'une somme assez rondelette pour un homme de sa condition.

Les deux voyageurs quittèrent l'Anse-Saint-Jean, après avoir salué au rivage, François Poitras et son épouse, Adélaïde Lafontaine et un pêcheur du nom de François Gagné. La mer était houleuse et leur barge voguait dans les parages des Ilets de Mai. Poitras, qui n'était pas sans savoir que son hôte transportait une pe-

tite fortune, prétextait l'approche de la tempête et fit atterrir sur la grève de l'île. Prompt comme l'éclair, il se rua sur son compagnon. Il l'assomma puis l'acheva en lui enfonçant son couteau de chasse en plein coeur. Son forfait accompli, il creusa à la hâte, une fosse peu profonde, y jeta la victime et la recouvrit d'une mince couche de sable. Cette même nuit, il quitta le lieu du crime et se rendit aux Caillets (Kayes) Rouges ", chez Antoine Riverin qui exploitait une pêche à la morue.

Là, il rencontra Joseph et Pierre Dugas, ses cousins-germains ainsi que quelques membres de la famille d'Alexis Parent. Joseph Dugas lui raconta qu'il avait suivi sa barge de près et qu'arrivé non loin de l'endroit qu'il crût être les Ilets Caribou, il avait entendu crier. " La brume, dit-il, était si dense, qu'on ne voyait pas à 25 pieds. J'ai cru que c'était deux hommes qui se battaient. Plusieurs fois, j'ai lancé le cri: Allo! et l'écho seul renvoya le son de ma voix ". Poitras lui avoua " qu'en effet, il était venu traverser un homme à Moisie, mais que la mer avait été si mauvaise qu'il avait été obligé de le laisser aux environs des Ilets de Mai ". Dugas déclara au procès que pendant que Poitras lui parlait, il avait les yeux tout égarés et que son aspect était terrifiant.

Des semaines se passèrent et l'on se mit à s'inquiéter de la disparition de Jean-Baptiste Ouellet. Une enquête s'ouvrit, Poitras fut arrêté mais faute de preuves, il fut relâché. Depuis Caïn, les meurtriers ne jouissent pas impunément de leur crime. Un incident tout fortuit permit à la justice humaine de se satisfaire et de trouver le coupable.

Vers la fin de juin 1868, Luc et Agapit Gagnon revenaient en barge de Manicouagan. La pêche aux loups-marins avait été infructueuse. Un soir, ils décidèrent de faire halte aux Ilets de Mai, car une forte tempête s'annonçait pour la nuit. Pendant que Luc préparait un bon feu, son frère s'éloigna pour aller chercher du bois sec. Il fut surpris d'apercevoir à l'orée du bois un endroit où la terre avait été remuée depuis peu et où l'on

apercevait point d'herbe ou de pois sauvages comme à l'entour. Il crut d'abord qu'il s'agissait d'un trou de marmotte. Il appela Luc, qui vint en toute hâte. En posant les pieds sur ce sol meuble, ils entendirent comme un gémissement et aussitôt s'exhalèrent des gaz qui firent soupçonner la présence d'un cadavre. Ayant écarté le sable, Luc retira un bras humain, puis il vit la forme d'un être humain couché partie sur le dos, partie sur le côté droit, la tête tournée vers le sud-ouest, les pieds vers l'est et le dos au nord. Comme il faisait déjà noir, l'enquête fut remise au lendemain.

Aux premières lueurs du jour, nos deux marins coururent au lieu du sinistre. Ils découvrirent la poitrine du mort; la peau était parfaitement conservée. Le corps ne portait qu'une camisole de flanelle blanche du pays et une chemise de flanelle carreautee rouge et noir. Sur sa figure, on avait jeté une écorce de bouleau. Les deux Gagnon, épouvantés, recouvrirent le corps et revinrent tout droit à La Malbaie pour faire rapport à la justice de leur macabre découverte.

Le Coroner Édouard-Zotique Boudreault vint tenir une enquête à Crooked Islands, en la demeure d'Antoine Riverin. Il était accompagné du petit jury suivant: Louis Boily, Ovide Boily, Lamant Guérin, Charles Ouellet, Pierre Brière, Philéas Filion, David Bowan, Léandre Brassard, Thédude Savard, Thomas Riverin et Xavier Parent. Le jury fut unanime à déclarer que Poitras devait être accusé et jugé en cour criminelle. Le Coroner inséra dans son rapport cette phrase en anglais: " hath killed feloniously, wilfully and of malice Ouellet and buried the body at the place called, Islets of Mai ".

Poitras fut donc de nouveau arrêté et conduit à la prison de La Malbaie...Le 16 septembre, Maître T. Frenette et Maître C. Cimon demandèrent un bref d'Habeas Corpus en faveur de Poitras, mais le juge David Roy refusa de l'accorder.

Au procès, les témoignages furent probants et accablants. Joseph Maloney, qui fut appelé dans la boîte, déclara que Poitras, au retour de son voyage, portait les habits de Ouellet, et que dans sa barque, on avait aussi retrouvé le fusil, la corne de poudre et le sac de plomb de ce dernier. Marcel Leclerc corrobora en entier ce témoignage

Triste et abattu, le géant Poitras prit le chemin de la cellule. Il obtint sur requête du gouvernement, un sursis jusqu'au 20

septembre. Cette requête représentait entre autres allégués que le condamné n'appartenait pas au District du Saguenay; que l'offense n'avait pas été commise dans le comté de Charlevoix; que le comté avait toujours joui d'une réputation de moralité, telle qu'il n'était pas nécessaire de donner à la population le spectacle d'une exécution pour servir d'exemple; qu'enfin la preuve contre Eugène Poitras était tout-à-fait circonstancielle. Pour ces raisons les requérants intercédèrent pour obtenir une commutation de sentence. Le Gouvernement ne crut pas devoir accorder cette demande[...]

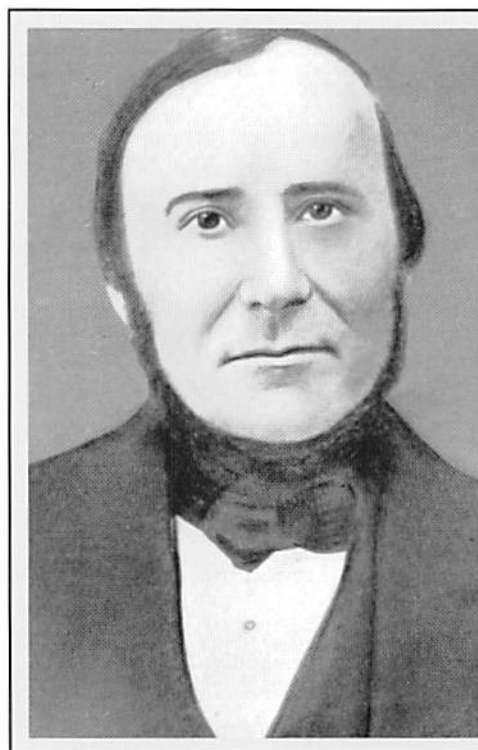
Le lendemain matin, vendredi, M. l'abbé Doucet, curé de La Malbaie, accompagné du shérif se rendit auprès du prisonnier pour lui annoncer la fatale nouvelle et lui donner les secours de la religion. En apprenant son sort, le condamné parut affaibli pendant quelques minutes, puis il dit aux personnes présentes: " Qu'il est terrible de mourir par la main des hommes et de savoir que dans quelques heures, je serai enterré vivant! Les hommes peuvent me sauver mais ils ne le font pas! J'ai rendu souvent des services et j'ai sauvé d'une mort certaine des personnes qui auraient péri, si je ne leur avais servi de pilote!... Ces personnes n'ont pas eu d'égards pour moi et ne sont pas venus me sauver lorsque la mort me menaçait! ".

Jusqu'à ce moment, Poitras conserva l'espoir d'une évasion. Il sollicita des personnes qui l'approchaient les moyens de

lui procurer la liberté en leur promettant que jamais personne ne le reverrait dans le pays ni ailleurs. Voyant l'inutilité de ses tentatives, il ne pensa plus qu'à se préparer à la mort. Depuis le samedi, jusqu'au moment de son exécution, les affaires de son salut l'occupèrent exclusivement et il eut de longues et fréquentes entrevues avec son confesseur.

Le dimanche, M. le Curé recommanda, à peu près en ces termes, aux prières des fidèles, Eugène Poitras qui devait mourir sur l'échafaud le lendemain à 10 heures. Pour la première fois en cette paroisse, dit-il, nous avons la pénible tâche d'annoncer à l'avance la mort d'une personne. C'est que le malheureux doit mourir pour le crime qu'il a commis. Notre devoir, mes frères, en cette circonstance, c'est faire preuve de charité chrétienne. Vous devez prier pour le salut de son âme. L'Église vous donne un bel exemple, en entourant le condamné à mort des soins les plus affectueux et en lui fournissant les moyens de sauver son âme.

Depuis sa sentence, nous nous sommes fréquemment rendu auprès du prisonnier pour l'exhorter à terminer ses jours d'une manière digne d'un chrétien. Nous avons la satisfaction de vous annoncer aujourd'hui que Poitras est décidé à donner de bon coeur sa vie pour expier ses fautes. Demandez donc à Dieu que le condamné ait le courage et les forces nécessaires pour marcher courageusement à son supplice. Cette nuit, la dernière qu'il doit passer ici-bas, nous irons l'assis-



Tiré de P.G. Roy, Les Juges de la province de Québec

David Roy (1807-1880)

Né à Québec le 9 juin 1807, il est le fils de Joseph Roy et de Marie Brunet. Il est admis au barreau le 9 août 1832. Esprit résolument moderne, il publie un temps une revue littéraire et scientifique avec François-Xavier Garneau nommée *L'institut*. Nommé juge de la Cour de Circuit le 24 décembre 1849, il accède à la Cour supérieure le 25 novembre 1857. Il est le premier juge de la Cour supérieure en fonction dans le district judiciaire du Saguenay. Il réside la plus grande partie de sa vie à Pointe-au-Pic. David Roy est en fonction lors du procès d'Eugène Poitras. Accusé de meurtre, ce dernier sera le seul condamné à mort de l'histoire du district judiciaire de Charlevoix. Le 7 avril 1871, il abandonne ses fonctions pour prendre sa retraite. Il décède le 31 juillet 1880 à Québec.

ter et lui offrir les secours de notre ministère. Les angoisses de celui qui voit une mort inévitable le menacer sont difficiles à supporter. À sept heures, demain matin, nous dirons une messe basse dans la salle de la prison. Le condamné assistera à cette messe.

Nous recommandons aux personnes qui assisteront à l'exécution d'observer le bon ordre et de ne pas franchir les limites qui leur seront assignées. Vous devez vous y rendre, non comme à un spectacle, mais bien pour y puiser de salutaires enseignements pour vous et pour vos enfants. Vous devez vous former une idée de l'énormité du péché et la position terrible qui attend le pécheur au jugement dernier. Vous pouvez donner à vos enfants des leçons précieuses, leur faire observer que l'on ne devient pas grand criminel, en un jour et que la voie qui conduit à l'échafaud a pour première étape les moindres fautes non corrigées et l'oubli des préceptes religieux.

À sept heures, le soir, des centaines de personnes se rendirent à l'église pour prier une dernière fois aux intentions de Poitras. À neuf heures, Monsieur le Curé Doucet, et les abbés Godin, curé de Saint-Fidèle, J. Bureau, curé de Sainte-Agnès, J.-R. Desjardins, du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, ainsi que Monsieur C. Bérubé, vicaire de la paroisse se rendirent auprès du prisonnier pour prier avec lui. Il eut quelque difficulté pour se rendre à cet appartement et il fallut le soutenir. Un autel avait été dressé. Poitras écrivit une longue lettre à sa femme, puis au cours de la soirée, il ne cessa de manifester des sentiments de piété. Souvent il exprima le désir de voir arriver l'heure fatale.

Vers 5 1/2 heures, se trouvant seul avec Monsieur le Curé, les douleurs morales se manifestèrent par des sanglots, des soubresauts nerveux et un tremblement de tous les membres. Les paroles de consolation que le prêtre lui prodigua réussirent à le calmer. À l'heure de la messe, Poitras s'agenouilla au pied de l'autel. Il portait un complet noir. Sa contenance calme et résignée contrastait beaucoup avec l'agitation qu'il avait manifestée pendant son procès. Au lieu des spasmes qui contractaient en tous sens sa figure et qui dénotait alors de grandes inquiétudes morales, la physionomie du condamné exprimait la tranquillité d'esprit et la résignation à son sort.

Il communia en viatique et fit une fervente action de grâces. Pressé par le geôlier de prendre un peu de nourriture, il avala à grand peine quelques bouchées de pain et une demi-tasse de thé. Il causa pendant

quelque temps avec les personnes qui l'entouraient. Il recommanda au shérif d'adresser au curé Martial Bilodeau, de Sainte-Anne-des-Monts, pour gagner les sympathies de ses gardiens et les inciter à la pitié. en paraissant affaibli, pensant que par là, il les engagerait à lui fournir les moyens de s'évader, il avait jeûné pendant neuf jours d'abord et huit jours ensuite, sans prendre d'autre nourriture qu'un peu de lait étendu d'eau.

Quelques minutes après neuf heures, il se remit à prier, Monsieur l'abbé Bureau l'engagea à déclarer sur l'échafaud s'il était innocent ou s'il était coupable. Poitras refusa d'abord prétendant qu'il n'y avait aucune nécessité à faire cette déclaration, et qu'en mourant, il devait contenter les hommes. Puis, sur les instances du curé, il s'écria : "Eh bien! oui! je le ferai; je suis prêt à faire tous les sacrifices, mais je crains de n'être pas capable; je suis si faible".

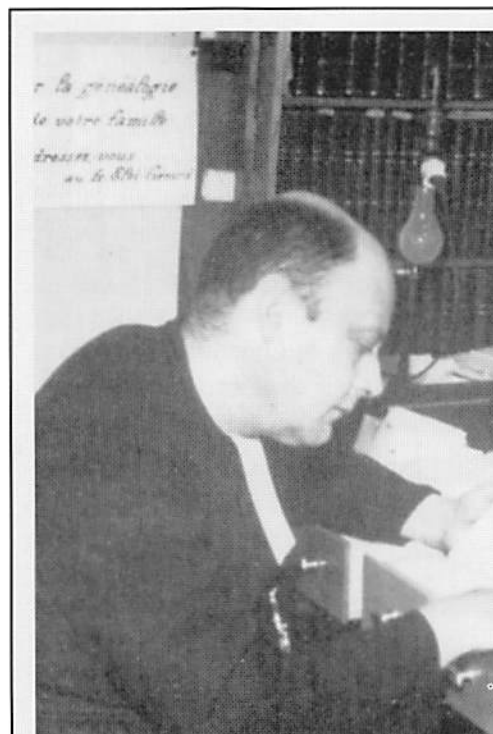
À ce moment, le bourreau fit son entrée. Les prêtres récitèrent alors des prières auxquelles le condamné répondit d'un ton élevé et sans apparence d'émotion.

Le bourreau lui lia les bras avec des cordes, laissant les mains et les avant-bras libres; puis il passa la corde au cou du condamné et la lugubre procession défila dans l'ordre suivant: M. l'Abbé Doucet, portant surplis et étole et ayant à la main un crucifix qu'il présentait de temps à autre au condamné; Poitras venait ensuite, soutenu à droite par M. Bureau et à gauche, par M.T.

Chaperon. En arrière de Poitras, suivait le bourreau, vêtu de noir et masqué; il tenait dans sa main une extrémité de la corde. En dernier lieu, le shérif s'avancait suivi des connétables de la prison.

Lorsque le condamné apparut sur la plateforme, un silence des plus profonds se fit dans la foule qui se pressait aux abords de la prison. Poitras s'avança au bord de la balustrade et regardant de tous côtés, il fit un effort surhumain pour parler et réussit à dire d'une voix faible mais bien distincte: " Je suis coupable de meurtre de Ouellet, j'en demande pardon à Dieu et à vous-mêmes... Je me recommande à vos prières! Il s'agenouilla pour recevoir l'absolution de ses fautes. Le bourreau lui attacha alors les pieds, passa la corde au crochet du gibet, abaissa le bonnet sur les yeux du malheureux et au milieu de l'horreur de toutes les personnes réunies, il fit jouer l'horrible machine. La trappe s'ouvrit soudain. Poitras tomba dans le vide. Un autre drame plus effarant suivit. Nous en avons déjà parlé au début. Quatre minutes après, le Docteur Hamel déclarait que la vie avait cessé. Une heure plus tard, eurent lieu les cérémonies de la sépulture.

*Texte " Un pendaison à La Malbaie " extrait de l'ouvrage *Inventaire des Contrats de Mariages au greffe de Charlevoix. La Malbaie, Société Historique du Saguenay, 1943. p. 257-261.*



Coll. S.H.C.

Frère Éloi-Gérard (1899-1976)

Né le 10 mars 1899 à Saint-Paul de Montmagny, il est le fils de Wenceslas et de Caroline Veilleux. Membre dès 1914 de l'Ordre des Frères Maristes, il joue un rôle important dans la recherche en généalogie dans Charlevoix. De 1937 à 1944, il réside à La Malbaie où il publie *Recueil de généalogie des Comtés de Charlevoix et Saguenay et Inventaire des Contrats de mariages au greffe de Charlevoix*. C'est dans ce dernier ouvrage qu'il relate l'histoire de la pendaison de Poitras. Il décède en 1976.

Voir : Bouchard, Jean-Pierre, "Le Frère Éloi-Gérard Talbot, mariste généalogiste de Charlevoix", *Charlevoix*, No. 12 (Décembre 1989) : 2-6.

L'influence indue en procès

Par l'Honorable Jacques Dufour

Avant que la radio et le petit écran introduisent massivement et rapidement la nouvelle dans les foyers du Québec, le procès d'un individu pour meurtre, événement plutôt rare, attirait dans les palais de justice de la Province de Québec des foules considérables.

Il est un autre événement lui qui n'a jamais cessé d'être populaire chez notre peuple. C'est le procès à saveur électorale.

Parmi les procès du dernier genre, il y eut celui, fameux, d'influence indue de 1876, à La Malbaie, plus intéressant par les courants d'idée de l'époque qu'il met en relief qu'en lui-même.

Pierre-Alexis Tremblay avait été élu député libéral de Charlevoix aux élections fédérales générales de 1874 contre P.J.O. Chauveau.

L'élection fut annulée et une nouvelle fut fixée au 20 janvier 1876.

Pierre-Alexis Tremblay fut candidat de nouveau. On lui opposa un ancien ministre conservateur dans le cabinet de Sir John A. Macdonald, Sir Hector Langevin qui avait été défait en 1874.

Les conservateurs le présentèrent tous azimuts comme le candidat du clergé. N'était-il pas le frère d'un évêque et d'un vicaire général? N'avait-il pas reçu une décoration pontificale qu'il pouvait afficher? N'était-il pas membre du parti conservateur, le parti le plus sûr de l'Église? Il fut élu par une majorité de 211 voix, mais l'élection fut de nouveau contestée pour le motif " d'influence indue et d'intimidation spirituelle exercée par des prêtres en faveur de Langevin ".

Le procès s'ouvrit au palais de justice de

La Malbaie au début de juillet 1876 sous la présidence de l'honorable juge Adolphe-Basile Routhier.

Ce procès sûrement inédit se prolongea sans arrêt jusqu'au 15 octobre 1876. Plus de cent soixante-quinze témoins vinrent à la barre.

L'avocat libéral François Langelier, 38 ans, ancien député de Montmagny au parlement de Québec, demandait l'annulation pour cause d'influence indue et d'intimidation spirituelle de la récente élection du 20 janvier 1876 de Sir Hector Langevin dans Charlevoix.

Son adversaire, Me Cyrias Pelletier, procureur de Sir Hector Langevin, s'efforçerait d'établir que le juge de la Cour supérieure n'avait pas mandat du Pape pour censurer les sermons d'un prêtre à ses paroissiens, que l'Église avait primauté sur l'État.

Dans cette salle d'assises, à La Malbaie, par le biais d'une affaire d'élection, c'était les deux grands courants d'idée en vogue à cette époque qui s'opposaient, qui

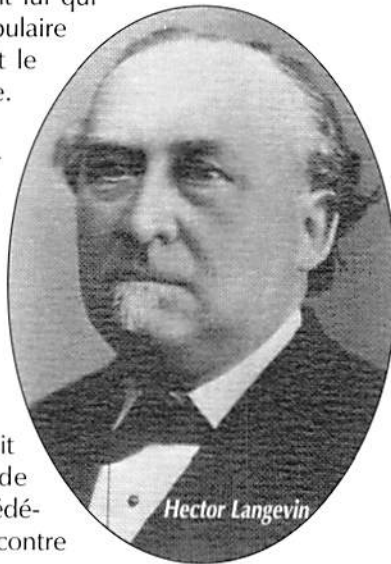
s'entrechoquaient: d'un côté, les Ultramontains, les Castors - le ciel est bleu, l'enfer est rouge, le Pape est infallible, donc je suis infallible, tout devait être d'une conformité parfaite avec ce que Rome pensait, enseignait et faisait, c'était la primauté de l'Église sur l'État; de l'autre côté, les libéraux, des personnes qui affichaient une certaine indépendance envers l'Église.

En un mot, la raison d'être du procès était ceci: est-ce que les prêtres catholiques avaient le droit ou pas d'influencer du haut de la chaire ou dans les conversations - pour ne pas dire sous le secret de la confession- le vote de leurs paroissiens.

Au risque d'être taxé d'irrévérencieux, on peut dire qu'au départ, l'avocat Pelletier avait l'oreille du président du Tribunal puisqu'en avril 1871, des laïcs ultramontains et des prêtres crurent bon de publier un " Programme Catholique ", sorte de guide pratique pour la conduite des catholiques authentiques qui s'engageaient dans la vie publique. Le rédacteur de ce manifeste qui affirmait la primauté de l'Église sur l'État était l'avocat Adolphe-Basile Routhier, aujourd'hui le juge appelé à entendre cette cause.

Au cours du procès qui durait huit heures par jour, des témoins rapportèrent les interventions du vicaire David Gosselin des Éboulements, des curés Jean-Baptiste Langlais de Saint-Hilarion, Joseph Sirois de Baie-Saint-Paul, Ambroise-Martial Fafard de Saint-Urbain, Édouard-Wilbrod Tremblay de Saint-Fidèle, Marc-Édouard Roy de Saint-Irénée et François Cinq-Mars de Saint-Siméon. Aucun prêtre n'a témoigné.

Rieule Asselin, marguillier en charge de la paroisse de Saint-Hilarion et père du



Coll. S.H.C.



A.N.O.C.

Pierre-Alexis Tremblay

célèbre journaliste Olivar Asselin a, en rendant témoignage, décrit le système suivi. Il consistait à présenter le candidat libéral Tremblay comme un émissaire de Garibaldi et Hector Langevin comme l'envoyé du Pape. Voter pour le premier, c'était voter contre le curé, contre les évêques, contre le pape même, c'était faire un péché mortel; voter pour le second, c'était se préparer une place au ciel et ainsi de suite.

Rieule Asselin a été réélu maire de Saint-Hilarion en 1879, mais il a dû vendre sa terre en 1884 pour aller s'établir avec sa famille à Sainte-Flavie, dans le comté de Rimouski.

Plus tard, son illustre fils Olivar Asselin expliquera le pourquoi de cet exode en tête d'un pamphlet intitulé " L'Action Catholique, les Évêques et la Guerre ": " Pieusement dédié à mon père, homme simple et juste qui avec beaucoup d'autres bons citoyens de 1870 à 1880, eût à souffrir l'hostilité et parfois les persécutions du clergé de Charlevoix parce qu'il ne voulait pas reconnaître pour envoyé de Dieu Sir Hector Langevin, ministre concussionnaire, protégé de l'épiscopat, mort depuis déshonoré ".

Il y eut aussi un dénommé Donais de la Baie-Saint-Paul qui vint dant la boîte aux témoins apprécier les sermons du curé Sirois de la Baie-Saint-Paul. Il déclara avoir renoncé à la religion catholique et pratiquer une religion d'honneur, d'équité et d'amour du prochain. Dans le cours de son examen, il avoue avoir appelé son chien Pie IX dans plusieurs circonstances.

Le 15 octobre 1876, le savant juge Adolphe-Basile Routhier rendit jugement et donna raison à Sir Hector Langevin en déclarant l'élection valide.

Et cent jours plus tard, l'Honorable juge Jean-Thomas Taschereau, frère de l'archevêque de Québec, se fit l'interprète de ses collègues de la plus haute cour du pays pour casser la décision du savant juge en première instance. L'élection de Sir Hector Langevin était annulée. De

plus, il était condamné à payer six mille dollars de dépens. Le juge Taschereau s'exprimait en ces termes:

" Tous ces sermons, accompagnés de menaces et de déclarations qu'il était de matière de conscience d'obéir du clergé, étaient de nature à induire un grand nombre d'électeurs, qui étaient dans la nécessité d'entendre les sermons dimanche après dimanche, à croire qu'ils commettaient un péché grave ou qu'ils se-

raient privés des sacrements s'ils n'agissaient pas conformément à ces instructions. De tels actes doivent être qualifiés d'actes d'influence induite de la pire espèce, parce que ces déclarations et ces menaces étaient faites du haut de la chaire, au nom de la religion, et adressées à des hommes bien disposés à écouter la voix de leur curé, et à des hommes possédant peu d'éducation ou n'en possédant pas du tout. De tels sermons n'influenceraient pas des électeurs bien instruits, mais ils ont influencé un grand nombre d'électeurs sans éducation ".

Il serait sûrement intéressant un jour d'étudier ce procès à la lumière de nos chartes.

Une nouvelle élection partielle eut lieu dans Charlevoix dans une atmosphère surchauffée: Monseigneur Taschereau défendit à ses prêtres d'intervenir. Sir Hector Langevin l'emporta par une majorité de 60 voix.

Bibliographie:

Notes intitulées " Un procès d'influence induite " gracieusement fournies par le journaliste Pierre Chaloult

Monseigneur Marius Paré. L'Église du diocèse de Chicoutimi. Tome 1. Québec, Laflamme et Charrier, 1983.



Tiré de P.G. Roy, Les juges de la province de Québec

Adolphe-Basile Routhier (1839-1920)

Né à Saint-Placide (Deux-Montagnes) le 8 mai 1839, il est le fils de Charles Routhier et d'Angéline Lafleur. Il fait des études au Séminaire de Sainte-Thérèse et à l'Université Laval. Admis au barreau le 3 décembre 1861, il établit son bureau à Kamouraska. Conservateur et ultramontain, il brigue sans succès deux fois le suffrage populaire dans la circonscription de Kamouraska. Le 1^{er} septembre 1873, il est nommé juge de la Cour supérieure pour le district de Saguenay, poste qu'il occupe jusqu'au 10 décembre 1889. En 1876, il est le juge désigné lors du procès de l'influence induite à La Malbaie. Ses opinions politiques ultramontaines marquent son jugement : la primauté de l'Église sur l'État y est reconfirmée. Pendant la plus grande partie de sa vie, il passe ses étés à sa résidence de Pointe-aux-Pic et, pour les dernières années de sa vie, à Saint-Irénée. Il est décédé le 27 juin 1920.



Jugement sur l'influence indue cléricale



“Ce n'est pas sans hésitation et sans une juste défiance de mes forces que j'aborde la dernière partie de cet important litige. Nous sommes arrivés au point culminant de la cause, et ce n'est pas une tâche facile que de dissiper les redoutables obscurités qui l'entourent.

Un volume serait nécessaire pour donner aux questions qui vont surgir les développements qu'elles méritent. – Mais la nature même de cette cause m'impose la célérité comme premier devoir, et je n'ai pu faire ce travail aussi complet que je l'aurais voulu.

D'autres parts, je sais ce qui m'attend à l'issue de cette cause. Je n'ai pas oublié les invectives, les outrages et les menaces qu'une certaine presse m'a prodigués à l'occasion de l'arrêt prononcé à Sorel, et je suis bien sûr qu'elle va rééditer ses “pacifiques réquisitoires”.

Déjà même elle a commencé, et l'on a pu voir dans un journal de Montréal une menace de me traduire devant le Parlement si je ne rendais pas un jugement conforme à ses désirs. Quand on comprend de cette manière la liberté et l'indépendance des juges, il n'est pas étonnant qu'on veuille enlever au clergé la liberté de la prédication. – Mais ni les menaces ni les injures ne m'empêcheront d'obéir aux inspirations de ma conscience, et de juger suivant les lumières que l'étude et la réflexion m'ont données. Je connais mon devoir et je le remplirai consciencieusement sans m'inquiéter des conséquences”.

Extrait du jugement sur l'influence indue.

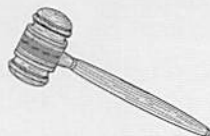
Déclarations de l'Abbé Langlais, curé de St-Hilarion, contestées lors du procès.

“Qu'il y avait dans la paroisse des têtes croches qui y semaient la discorde... Qu'il fallait obéir aux supérieurs ecclésiastiques qui avaient droit d'éclairer leur conscience... que le libéralisme était condamné par le souverain Pontife... que les libéraux étaient des trompeurs, et qu'ils ne devaient pas donner leur suffrage à un libéral... que ce n'était pas assez qu'un candidat fût catholique mais qu'il fallait considérer ses principes..., que Victor-Emmanuel et Garibaldi étaient des catholiques et qu'ils n'en faisaient pas moins la guerre à l'Église... que les libéraux font aussi la guerre à l'Église et qu'il aurait péché à voter pour un libéral à moins qu'ils ne sussent pas que c'était un libéral... qu'il n'était pas permis en conscience d'être pour un libéral catholique... qu'à l'heure de la mort ils aimeraient mieux avoir été du côté du Souverain Pontife et des Évêques que du côté de Victor-Emmanuel et de Garibaldi...”



Coll. S.H.C.

Rieule Asselin père d'Olivar Asselin, témoin lors du procès de l'influence indue cléricale



Extrait de la décision du juge Routhier



“Le clergé a été le grand élément social et civilisateur du peuple canadien et l'histoire est là pour démontrer qu'il a été digne de sa haute mission. Pour qu'il puisse continuer à la remplir, il faut qu'il soit libre, et c'est pourquoi la tentative des pétitionnaires en cette cause dirigée contre l'influence et l'enseignement du prêtre me paraît être à la fois un acte de mauvais catholique et de mauvais citoyen. Pour ma part, après une étude attentive et consciencieuse, je me refuse à voir dans notre loi électorale des entraves à la liberté de la prédication chrétienne.”

Notices biographiques d'avocats ayant pratiqué dans Charlevoix

La formation en 1857 du district judiciaire du Saguenay favorise l'établissement de bureaux d'avocats dans la région, tout spécialement au chef-lieu de La Malbaie. Cette classe de notables occupe une place importante dans la vie sociale de Charlevoix et s'implique activement sur la scène politique municipale, provinciale et fédérale. D'autres quittent leur profession d'avocat afin d'accéder à un poste dans la magistrature québécoise. Cette liste présente seulement quelques avocats professionnels de la région. Nous invitons nos lecteurs à nous fournir au besoin des éléments biographiques sur d'autres avocats professionnels de Charlevoix. Nous publierons cette liste avec plaisir. Les biographies furent réalisées à partir d'un dépouillement des textes de la *Revue du barreau* et des ouvrages les *Avocats de la région de Québec* et le *Juges de la province du Québec* de Pierre-George Roy.

Me Charles Gagnon (1836-1909)

Né le 17 avril 1836 à Baie-Saint-Paul, Charles Gagnon est le fils d'Adolphe Gagnon et d'Ursule Garneau. Admis au barreau le 7 janvier 1861, il exerce sa profession à Baie-Saint-Paul. Le 13 novembre 1873, il est nommé magistrat de district pour la partie inférieure du district du Saguenay. Après la disparition de cette fonction en 1884, il retourne à la pratique du droit. Il meurt à Baie-Saint-Paul le 22 avril 1909.

Me Charles-Henri Cimon (1840-1880)

Né à La Malbaie le 7 juillet 1840, Charles-Henri Cimon est le fils d'Hubert Cimon, notaire, et d'Angélique Simard. Admis au barreau le 7 mars 1864, il exerce sa profession à La Malbaie. M. Cimon fut magistrat stipendiaire de 1873 à 1878. Il décède à La Malbaie le 7 mai 1880.

Me Joseph-Stanislas Perrault (1844-1907)

Né à l'Assomption le 13 mai 1844, Joseph-Stanislas Perrault est le fils d'Édouard Perrault, marchand, et d'Émilie Mathurin dit Harbour. Admis au barreau le 11 octobre 1870, il exerce sa profession pendant quelques mois à Québec avant de s'installer à La Malbaie. Candidat conservateur à l'élection provinciale du 1er mai 1878, il est défait par Pierre-Alexis Tremblay.

Après la mort de ce dernier le 4 janvier 1879, il remporte l'élection partielle la même année. Toutefois, le résultat du suffrage est contesté. L'appel à la Cour Suprême lui est fatal: il perd son siège de député.

Joseph-Stanislas Perrault est décédé à Arthabaska le 9 mars 1907.

Me Charles Angers (1854-1929)

Né le 21 août 1854 à La Malbaie, Charles Angers est le fils d'Élie Angers, notaire, et de Marie Perron. D'abord instituteur, M. Angers obtient son diplôme en droit le 14 juillet 1880 et exerce sa profession à La Malbaie. Il est député de Charlevoix à la Chambre des Communes de 1896 à 1904. Frère de Laure Conan, il a publié en 1912 sous le pseudonyme de Jean du Sol, *Le Docteur Hubert Larue et l'idée canadienne-française*. Il meurt le 9 mars 1929 à Québec.

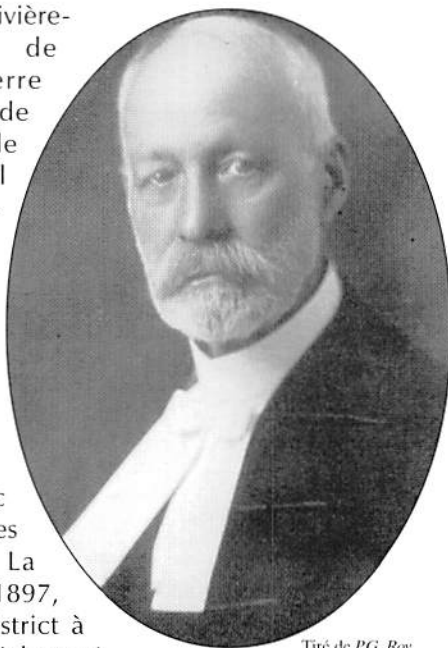
Me Joseph-Adolphe Martin (1854-1926)

Né à Rimouski le 20 juillet 1854, Joseph-Adolphe Martin est le fils de François-Adolphe Martin, marchand, et d'Hermine Sirois. Admis au barreau le 16 janvier 1878, il exerce sa profession pendant quelques mois à Baie-Saint-Paul puis s'installe à La Malbaie où il s'associe en société avec Charles Angers. Le 12 novembre 1892, M. Martin est nommé protonotaire, greffier de la Couronne, greffier de la cour de circuit et greffier de la paix pour le district de Saguenay, conjointement avec Charles Duberger. À la mort de ce dernier, en 1894, il reste seul titulaire de ces différentes charges. Il meurt le 21 août 1926 à La Malbaie.

Me Pierre d'Auteuil (1857-1933)

Né le 2 avril 1857 à Rivière-Ouelle, comté de Kamouraska, Pierre d'Auteuil est le fils de Louis d'Auteuil et de Marie-Justine Garon. Il fait des études au séminaire de Québec avant d'entrer à la faculté de droit de l'Université Laval. Il est admis à la pratique du droit en juillet 1881.

Il exerce à Québec pendant quatre années avant de s'établir à La Malbaie. De 1892 à 1897, il est magistrat de district à Chicoutimi. Il revient à la pratique du droit en 1897 à Baie-Saint-Paul. Pierre D'Auteuil est de 1897 à 1904 maire de Baie-Saint-Paul paroisse et préfet du comté de Charlevoix. Il est député provincial de Charlevoix de 1897 à 1900 et de 1904 à 1919. Le 3 mars 1921, il est nommé juge à la Cour supérieure de la province de Québec. Il est décédé le 11 décembre 1933.



Tiré de P.G. Roy,
*Les juges de la
province de Québec*

Me Émile Gagnon (1875-1953)

Né à Baie-Saint-Paul le 16 septembre 1875, Émile Gagnon est le fils de Philippe Gagnon, marchand, et de Caroline Gagnon. Admis au barreau en janvier 1899, il exerce sa profession à Baie-Saint-Paul. Le 15 septembre 1921, il est nommé à la Cour de magistrats pour les districts de Saguenay et Chicoutimi. Il décède en 1957.

Me Charles-Joseph Angers (1885-1960)

Né le 21 août 1885 à La Malbaie, Charles-Joseph Angers est le fils de Charles Angers, avocat, et de Julie Dumas. Admis au barreau en janvier 1910, il exerce sa profession d'abord en Alberta de 1910 à 1914, puis dans sa ville natale de La Malbaie de 1914 à 1925. Charles-Joseph Angers entre dans l'administration de la province en 1928, il fait partie du ministère de la colonisation et par la suite de conseiller juridique au ministère des finances de la province. Il décède le 22 octobre 1960 à Québec.

Me Henri d'Auteuil (1895-1955)

Né le 21 décembre 1895 à Roberval, Henri d'Auteuil est le fils de Pierre d'Auteuil, alors magistrat de district, et d'Adèle Dumas.

Il fait ses études secondaires à Chicoutimi, et par la suite de droit à l'Université Laval. Admis au barreau de la province en janvier 1919, il exerce sa profession à La Malbaie, en société avec son père, revenu à la pratique du droit, et ce jusqu'à la nomination de celui-ci comme juge à la Cour supérieure en 1921. Par la suite, il eut seul son étude à La Malbaie. Il fut bâtonnier du Saguenay en 1947.

Maire de la paroisse de Saint-Étienne-de-La-Malbaie, il est de 1927 à 1931, préfet du comté de Charlevoix. À l'élection générale du Canada d'octobre 1935, il se porte candidat dans Charlevoix. En septembre 1950, il est nommé juge à la Cour du bien-être social de Québec.

Henri d'Auteuil est décédé à Québec le 30 décembre 1955 après une semaine d'hospitalisation.

Me Antoine Cimon (1898-1967)

Né à La Malbaie le 26 février 1898, Antoine Cimon est le fils de Simon Cimon, ingénieur, et d'Amanda Taché. Il reçoit sa formation secondaire au petit séminaire de Chicoutimi et étudie le droit à l'Université Laval. Il suit sa cléricature sous Jules-Arthur Gagné. Admis au barreau en janvier 1921, il débute dans la pratique à l'étude de Simon Lapointe et Edgar Rochette, plus tard juge, également originaires de La Malbaie. Peu après, il s'établit en sa ville natale et il y exerce sa profession près de vingt années.

À La Malbaie, il prend une grande part à l'organisation du barreau rural au district du Saguenay. Il y publie, en 1935, un périodique: *L'analyse des jugements récents*, qui ne put survivre. Créé conseil du roi en novembre 1944, il devient en septembre 1945 conseiller juridique au ministère de l'Agriculture et de la Colonisation de Québec. Il y passe le reste de sa carrière. Il est appelé à donner un cours de droit administratif à l'Université Laval lors de l'année académique 1957-1958.

Antoine Cimon est décédé à Québec le 19 janvier 1967 après une brève maladie.

Me Patrick Dufour (1908-1963)

Né à La Malbaie le 25 septembre 1908, Patrick Dufour est le fils aîné d'Édouard Dufour, marchand, et d'Alberte Truchon. Il fait ses études classiques au petit séminaire de Chicoutimi et étudie par la suite le droit à l'Université Laval. Admis au barreau en juillet 1934, il s'établit d'abord au pays de ses ancêtres, à la Baie-Saint-Paul, pour ouvrir plus tard un bureau à La Malbaie. Il est nommé conseil de la reine en 1960. Il décède le 2 avril 1963 après une brève hospitalisation.

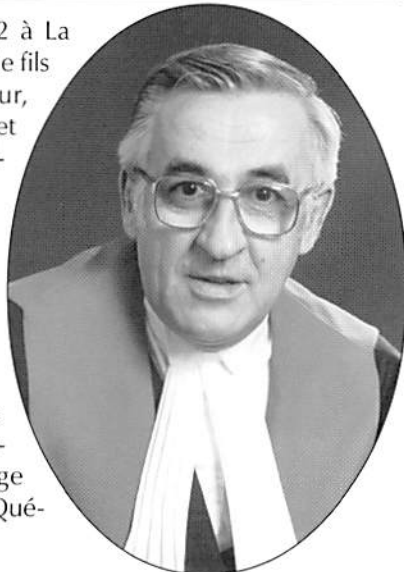
Me Irénée Simard (1914-1984)

Me Simard a exercé sa profession à Québec mais durant près de cinquante ans, à toutes les fins de semaine, il s'est rendu à Baie-Saint-Paul, sa ville natale, pour un long moment prenant le train à la gare Sainte-Anne à Québec, maintenant disparue, afin d'y rencontrer une nombreuse clientèle de Charlevoix.

Me Simard qui a occupé dans plusieurs causes célèbres, dont l'une étant celle de Madame Pitre reliée à l'affaire Guay, laisse le souvenir d'un avocat dévoué à tous ses clients, peu importe leur condition de fortune.

Me Marc Dufour (1932-)

Né le 21 décembre 1932 à La Malbaie, Marc Dufour est le fils de Louis-Philippe Dufour, protonotaire et industriel, et de Juliette Duchesne. Admis au bureau en 1958, il exerce sa profession à La Malbaie pendant 24 ans. Il est substitut du procureur général à La Malbaie de janvier 1969 à décembre 1982. Marc Dufour est nommé juge de la Cour des sessions de la paix le 21 décembre 1982. Il siège aujourd'hui à la Cour du Québec, chambre criminelle.



Coll. privée

Me Antonio Gervais (1898-1958)

Par André Gervais*

Il naquit à Québec, le 6 septembre 1898. Il était le cadet d'une famille de quatorze enfants dont le père était Louis-Baptiste Gervais, marchand de musique, et la mère, Émilie Trépanier.



Coll. André Gervais

Pour faire un peu de généalogie, il y a lieu de souligner que le père d'Antonio Gervais tenait ses origines à partir de la Vallée du Richelieu. Son bisaïeul, Joseph Gervais, avait épousé à Varennes, en 1762, Madeleine Gauthier, fille de Joseph Gauthier, Major dans les milices pendant la Guerre de Sept-Ans (1756-1763). C'est l'époque où les Gervais laissèrent tomber le " e " final de leur patronyme. Joseph Gervais était lui-même l'arrière petit-fils de Jehan Gervaise (1620-1690), Procureur fiscal des seigneurs de Montréal au temps du fondateur Paul de Chomedey de Maisonneuve.

Antonio Gervais reçut sa formation scolaire au Séminaire de Québec et à la fin de ses études classiques, il devient bachelier ès arts et reçut le prix du Prince de Galles. Ce prix, très convoité, était attribué à celui qui se classait premier lors d'un examen général préparé par l'Université Laval à l'intention de tous ses collègues et séminaires affiliés.

À l'occasion de ses vacances d'été, il eut l'occasion de passer de longues périodes chez sa soeur Anne-Marie, mariée à l'avocat Émile Gagnon de Baie-Saint-Paul, lequel, en septembre 1921, devint juge à la Cour de magistrat pour les districts de Chicoutimi et de Saguenay.

Incité et encouragé par son beau-frère, Émile Gagnon, à la fin de ses philosophies, il entreprit l'étude du droit à l'Université Laval et trois ans plus tard, à l'âge de 22 ans, il fut admis à l'exercice de cette profession.

Il débuta sa pratique à Québec, en société avec Me Ovide Mayrand, mais attiré par la région de Charlevoix, il décida avec son épouse, Lucienne Lainé, de venir s'installer à La Malbaie pour y exercer son métier d'avocat. À cette époque, le district judiciaire de Charlevoix comprenait le vaste territoire incluant Baie-Saint-Paul à Lourdes de Blanc-Sablon sur la basse Côte Nord.

En 1927, Antonio Gervais fut nommé Substitut du Procureur général de la province, de sorte que pendant une dizaine d'années, il s'occupa de toutes les plaintes à caractère

pénal dans le district de Charlevoix tout en oeuvrant dans les autres domaines de la profession.

Pendant plusieurs années également, il représentera le ministère de la Justice fédérale pour l'application des lois relevant de ce ministère.

En décembre 1939, il obtint le titre de Conseil du Roi. Cette distinction est accordée par le Gouverneur général en conseil à des avocats dont la valeur et la qualité du travail reconnues tant par le public que par le Barreau.

Bien présent au sein du Barreau du Saguenay, lequel, à cette époque comprenait tous les avocats pratiquant dans les districts de Chicoutimi et de Charlevoix, il en fut élu le bâtonnier en 1950.

Durant toutes ces années à La Malbaie, il fut actif dans les arènes politiques provinciales et fédérales. En 1952, il s'est présenté sous la bannière libérale dans le comté de Charlevoix, alors que Georges-Émile Lapalme, chef du part Libéral, espérait remplacer Maurice Duplessis à la tête de la province de Québec.

Il s'agissait d'une année difficile pour tenter de se faire élire contre l'Union nationale et le parti libéral provincial à ce scrutin n'obtint que huit députés. Aussi, la seule consolation qu'il retira de cette élection fut celle d'avoir réussi à diminuer la majorité du candidat de l'Union nationale, le docteur Arthur Leclerc, nommé par la suite Ministre de la Santé.

Cet homme était reconnu pour avoir une bonne éloquence devant le Tribunal et pour sa déférence envers ses adversaires, ce qui ne l'empêchait pas de défendre avec vigueur les intérêts de ses mandataires. Il possédait une bibliothèque légale importante de sorte qu'avec les moyens de communication du temps, moins développés qu'aujourd'hui, il avait sur place tout le matériel nécessaire pour se présenter devant le Tribunal, et étant bilingue, soumettre alors la jurisprudence pertinente dans les deux langues.

Homme passionné pour la lecture, libre penseur modéré, se tenant loin de tout mouvement risquant de fermer la société sur elle-même, il se plaisait à compter dans sa bibliothèque personnelle de nombreux ouvrages alors frappés d'index par l'autorité dite compétente en la matière et réprimés par les esprits ultramontains.

Admirateur des choses de la nature, il a toujours représenté bénévolement, tant sur le terrain que devant les tribunaux, lorsque nécessaire, la Société protectrice des animaux, laquelle lui rendit particulièrement hommage au moment de son départ.

Avant-gardiste sur le plan écologique, il refusait à son chalet d'été, au Lac Sainte-Agnès, l'usage de tout canot à moteur, privilégiant la voile. Il n'y pêchait qu'à la mouche franche. À

la fin des années 1940, il entreprit avec passion la pratique du golf et il était usuel de le voir jouer sur le terrain du Manoir Richelieu, la plupart du temps en solitaire ou avec son épouse et ce, jusque tard en automne.

Méromane, il prit la tête, au début des années 1950, d'un mouvement pour former La Société des concerts de La Malbaie. Il en fut le président-fondateur. Cette initiative permit à la population locale d'avoir, durant la période hivernale, un certain nombre de concerts. Ce fut, pour la région, l'occasion de développer son goût pour la musique de choix. À cette époque déjà lointaine, la venue, à La Malbaie d'artistes de renom, constituait un événement très apprécié, habituellement réservé aux centres urbains.

Le 6 septembre 1956, alors qu'il plaidait en Cour supérieure, au palais de justice de La Malbaie, Me Antonio Gervais est subitement décédé à son domicile au cours de l'ajournement du midi. Il n'avait que 58 ans.

Ayant répondu à l'appel du droit, je suis heureux de rappeler la mémoire de mon père dont le sens du devoir et la chaleur humaine m'ont profondément marqué.

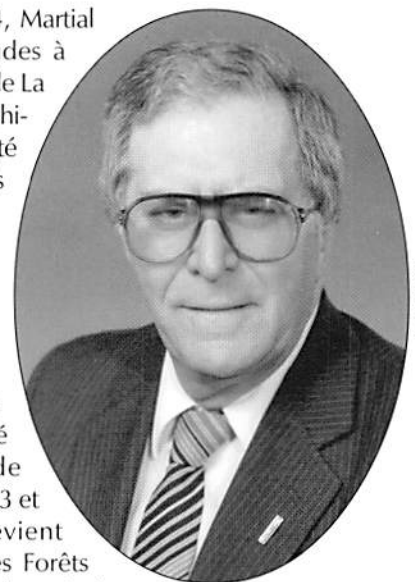
Au nom de mes soeurs, Thérèse et Hélène, ainsi qu'en mon nom personnel, je remercie la Revue d'histoire de Charlevoix d'avoir fourni l'occasion d'exprimer ces quelques propos.

** Juge à la Cour supérieure*

Me Martial Asselin (1924-)

Né à La Malbaie en 1924, Martial Asselin poursuit des études à l'Académie Saint-Étienne de La Malbaie, au Séminaire de Chicoutimi et puis à l'Université Laval en droit. Il est admis au Barreau en 1951. Il décide alors d'exercer sa profession d'avocat dans sa paroisse natale de La Malbaie.

Maire de La Malbaie de 1957 à 1963. Député fédéral conservateur de Charlevoix de 1958 à 1963 et de 1965 à 1972. Il devient ministre des Terres et des Forêts en 1963 et ministre chargé de l'Agence canadienne de développement de la francophonie en 1979. Nommé sénateur en 1972, il le demeure jusqu'en 1990 et occupe la vice-présidence du Sénat de 1984 à 1988. Il est lieutenant-gouverneur du Québec de 1990 à 1996.



Coll. S.H.C.

Me Édouard Gaudreault (1898-1958)

Par Pierre Gaudreault

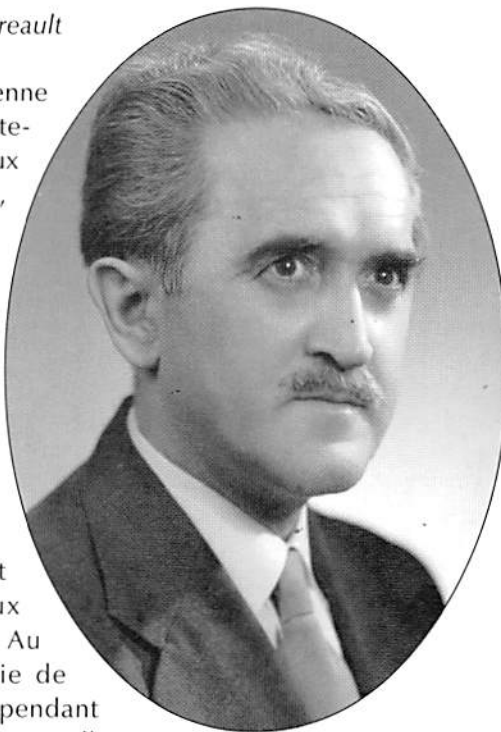
Issu d'une ancienne famille de la Côte-Nord, établie aux Éboulements, son aïeul, son bisaïeul et son trisaïeul s'y marièrent respectivement en 1862, 1828 et 1803. Son père, Aquilas Gaudreault, époux d'Aurore Gagné, habitait lui aussi aux Éboulements. Au début de sa vie de couple, il alla pendant quelque temps travailler à Montréal. C'est là dans l'ancienne municipalité de Maison-neuve, que naquit Édouard Gaudreault, le 17 août 1898. Peu de temps après cependant ses parents revinrent dans Charlevoix, et s'installèrent à la Baie-Saint-Paul. Aquilas y exerça le métier de maréchal ferrant.

C'est au Séminaire de Chicoutimi qu'Édouard fit de brillantes études classiques où il obtint son B.A. en 1918. Il étudia le droit à l'Université Laval et fut admis au barreau en janvier 1923. Il exerça sa profession d'avocat à La Malbaie durant un peu plus de trente-cinq ans, jusqu'à son décès à l'âge de 60 ans, le 28 décembre 1958.

Doué d'une vive intelligence, d'une mémoire exceptionnelle, et d'une grande facilité d'expression, il s'impliqua activement dans la vie sociale et politique de Charlevoix. Il partage volontiers ses vastes connaissances juridiques avec ses jeunes collègues. Après son décès, un juge de la cour supérieure qui l'avait bien connu écrivait à son épouse: Et toujours j'ai été impressionné, non seulement par le talent et la compétence d'Édouard, mais aussi par sa droiture innée chez lui et par sa profonde honnêteté. Il laisse à sa famille et au barreau le souvenir d'un avocat à l'intégrité quasi proverbiale à force d'être reconnue tant par ses confrères que par ses clients.

Il fut un temps conseiller juridique du conseil de comté de Charlevoix.

Membre de l'ordre des Chevaliers de Colomb, il en a été un grand chevalier.



Coll. Pierre Gaudreault

En avril 1926, il avait épousé en l'église Saint-Étienne de la Malbaie, Georgette Lavoie fille de Camille Lavoie, gérant de banque. Elle lui a survécu jusqu'en novembre 1992.

Ils eurent ensemble sept enfants, dont Pierre, lui-même avocat, qui fut protonotaire la cour supérieure à La Malbaie et à Baie-Comeau, et Jacqueline, protonotaire adjoint à La Malbaie; il y eut aussi Yves, Missionnaire d'Afrique (Pères Blancs); Huguette, Madeleine et Lise, toutes trois infirmières diplômées, et Jean, consultant pour la Compagnie Betz.

Me Jules Gobeil (1883-1949)

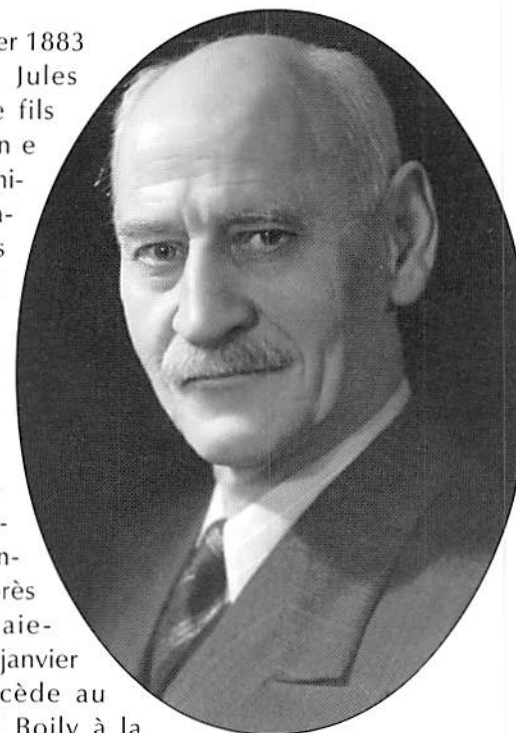
Par Denis Gobeil*

Né le 25 février 1883 à Ottawa, Jules Gobeil est le fils d'Antoine Gobeil, sous-ministre des travaux publics du Canada, et de Blanche Gingras. Admis au barreau en juillet 1908, il exerce d'abord sa profession à Montréal puis, après 1910, à Baie-Saint-Paul. En janvier 1947, il succède au juge Armand Boily à la Cour de magistrat, avec juridiction aux districts de Roberval, Rouyn-Noranda et Témiscamingue. Ses quatre fils furent avocats et trois d'entre eux accédèrent à la magistrature. Il est décédé à Québec le 20 mai 1968.

*Juge de la Cour du Québec

Me Pierre Gobeil (1916-1995)

Né le 10 décembre 1916 à Baie-Saint-Paul, il est le fils de Jules Gobeil, juge de la Cour de magistrats, et d'Albertine Danais. Après des études de droit à l'Université Laval, il exerce sa profession à La Malbaie à compter de 1946 moment où il est démobilisé de l'armée canadienne. Lors du rétablissement d'un juge résident de la Cour Supérieure à Chicoutimi en 1959, il en est nommé titulaire. Il est décédé le 25 février 1995.



Coll. Denis Gobeil

Par Rémi Bouchard*

Jean-Marie est né à Pointe-au-Pic, le 7 décembre 1908. Il est le fils de Arthur Bouchard, boulanger de Pointe-au-Pic, et de Lydia Ratté de Saint-Fidèle.

Descendant d'une famille établie dans Charlevoix dès les débuts de la colonie - Claude Bouchard, originaire de Saint-Cosme-de-Vair au Maine, quitta la côte de Beupré pour la Petite-Rivière en 1684 - Jean-Marie Bouchard est l'aîné de 12 enfants qui en forment la neuvième génération.

Il fit ses études classiques au Séminaire Saint-Alphonse et au Séminaire de Québec. Puis, il obtint une licence en droit de l'Université Laval.

Admis au Barreau du Québec en 1934, il installa son bureau dans l'édifice Bouliane à La Malbaie où il pratiqua le droit de 1934 à 1940.

En 1940, il fut nommé secrétaire et conseiller juridique à la Commission des allocations sociales du Québec dont il devint membre et par la suite président, en 1963. Durant cette période, il fut chargé de cours en sécurité sociale à la faculté des sciences sociales de l'Université Laval et membre du Conseil d'administration du Service familial de Québec. En 1970, il devint le premier président d'un organisme nouveau, la Commission d'appel de l'aide sociale du Québec. Il est retraité depuis 1972.

Il a épousé Berthe Fraser de Cap-Saint-Ignace, à Québec, le 26 avril 1941. Le couple a trois enfants: Rémi, juge, Louis, prêtre, et Hélène, travailleuse sociale.

**Juge Cour du Québec*



Coll. Rémi Bouchard

Les avocats d'aujourd'hui dans Charlevoix

Il y a lieu de rappeler le souvenir d'avocats qui ont exercé la profession d'avocat à La Malbaie et à la Baie-Saint-Paul durant les dernières années:

André Gervais tient une étude d'avocat à Sept-Iles et Baie-Comeau à partir de 1959 ainsi qu'à La Malbaie et Québec de 1970 à 1973, année où il est nommé à la Cour supérieure du Québec. Il est le fils de Me Antonio Gervais aujourd'hui décédé.

L'honorable André Trotier a exercé pendant plusieurs années à la Baie-Saint-Paul les fins de semaine. Devenu juge de la Cour supérieure, il est aujourd'hui retraité.

Camille Brassard de l'étude légale Brassard et Savard. Devenu membre d'un tribunal quasi judiciaire.

Pierre-Paul Savard de l'étude légale Brassard et Savard.

L'honorable Jean-Paul Boutet qui fait partie un temps de l'étude légale Asselin et Boutet pour ensuite être nommé à Québec comme juge à la Cour du bien-être social. En 1977, il fut nommé au Tribunal de la jeunesse pour être renommé à la Cour du Québec, Chambre de la jeunesse.

Jacques Lapointe qui a exercé de nombreuses années à La Malbaie.

***Charlevoix compte actuellement
7 avocats pratiquant le droit
de manière continue.***

Jocelyn Duchesne
Carlos Fortin
Réjean Labrie
Luc Lavoie
Daniel Moffet
Jean-Patrick Sullivan
Pierre Tremblay.

Notons également le nom de Pierre Gendron, décédé récemment.

Les notaires de Charlevoix (1737-2001)

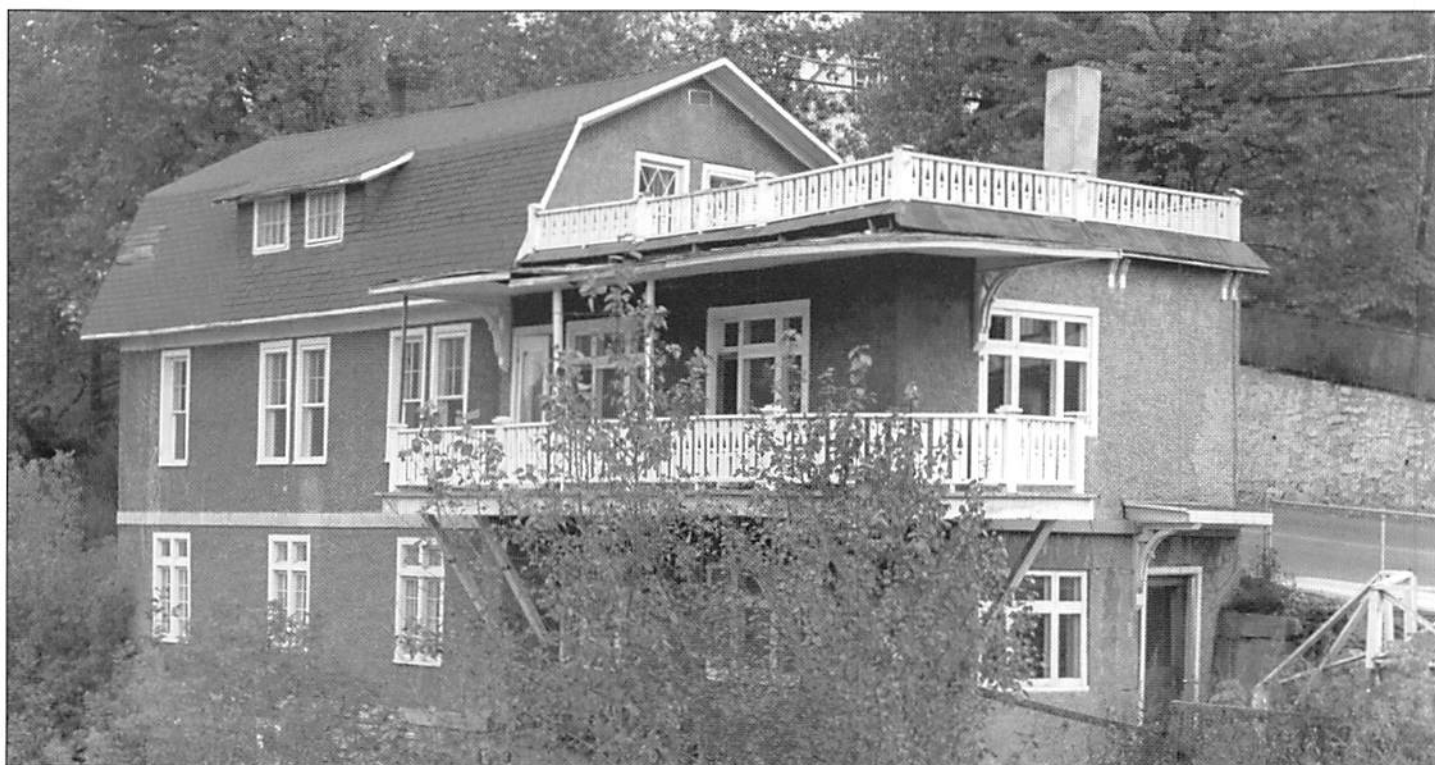
Le notaire occupe une place importante dans le district judiciaire du Saguenay. À la fois conseiller juridique, officier public et rédacteur d'actes (mariage, ventes, achats) ayant force de loi, il œuvre dans le domaine du droit non litigieux. Quelques-uns comme J.-Elias Gagné et Louis-Adjutor Boulianne ouvrent leur bureau près du palais de justice. Toutefois, le premier notaire présent dans Charlevoix remonte bien avant la formation du district judiciaire du Saguenay. Michel Lavoie est ainsi en 1738 nommé notaire royal pour le territoire de Petite-Rivière jusqu'à Tadoussac.

Nom	Lieu de pratique	Années
Michel Lavoie	Petite-Rivière-Saint-François	1737-1772
Jean Néron	Baie-Saint-Paul	1766-1792
François Sasseville	Baie-Saint-Paul	1799-1828
Isidore Lévesque	Les Éboulements	1803-1853
Charles Chiniquy	La Malbaie	1809-1821
Charles-Herménégilde Gauvreau	La Malbaie	1815-1839
Charles-Pierre Huot	Baie-Saint-Paul	1817-1865
Thomas-Louis Duberger	La Malbaie	1827-1831
Joseph-Alfred Simard	Baie-Saint-Paul	1830-1875
Édouard Tremblay	La Malbaie	1830-1867
Jean Gagné	La Malbaie	1831-1893
Adolphe-Frédéric Duperré	Les Éboulements	1833-1836
John Kane	La Malbaie	1836-1875
Léon-Charles Clément	Les Éboulements	1839-1882
Héli Hudon	La Malbaie	1840-1869



John Kane

Coll. S.H.C.



Coll. S.H.C.

Résidence du notaire J. Elias Gagné, non loin du pont de La Malbaie qui a été détruite au cours des années récentes. La maison d'un notaire était souvent située à proximité du palais de justice pour plus de commodité comme c'était le cas pour le notaire J. Elias Gagné.

Les notaires de Charlevoix (suite)

Nom	Lieu de pratique	Années
Cléophe Cimon	La Malbaie	1843-1888
Télesphore Fortin	Baie-Saint-Paul	1843-1900
Charles-Louis-Napoléon Huot	Baie-Saint-Paul	1847-1852
Ovide-André Clément	Baie-Saint-Paul	1849-1885
Joseph Perron	Baie-Saint-Paul	1859-1898
John-Andrew-Joseph Kane	La Malbaie	1863-1903
Charles Boivin	Baie-Saint-Paul	1864-1897
Joseph-Arthur Tremblay	Les Éboulements	1882-1893
Élie Angers	La Malbaie	1884-1919
Louis-Adjutor Bouliane	La Malbaie	1888-1951
J.Onésime Paré	Baie-Saint-Paul	1896-1927
E. De Sales Laterrière	Les Éboulements	1897-1954
Thomas Cimon	Baie-Saint-Paul	1905-1955
J. Rolland Warren	La Malbaie	1914-1957
J.Élias Gagné	La Malbaie	1930-1956
J.-Lorenzo Gauthier	Les Éboulements	1934-1966
Benoît Warren	La Malbaie	1946-1988
Paul-Emile Tremblay	La Malbaie	1949-1992
Fridolin Pagé	Baie-Saint-Paul	1973-1980
Denys Duchaine	Baie-Saint-Paul	1977-1980
Gilles Warren	La Malbaie	1981-1992



*Notaires
aujourd'hui
en fonction
dans Charlevoix*

Christian Boivin
Nancy Bouchard
Christine Gagnon
Robert Boudreault
Denis Cimon
Hélène Dufour
Roger Néron
Lise Robitaille
Mireille Simard
Denis Turcotte
Rodrigue Thibeault
Marie-Josée Caron
Claude Léveillée
France Dufour
Nancy Thibeault

Trois générations de notaires de la famille Warren à La Malbaie

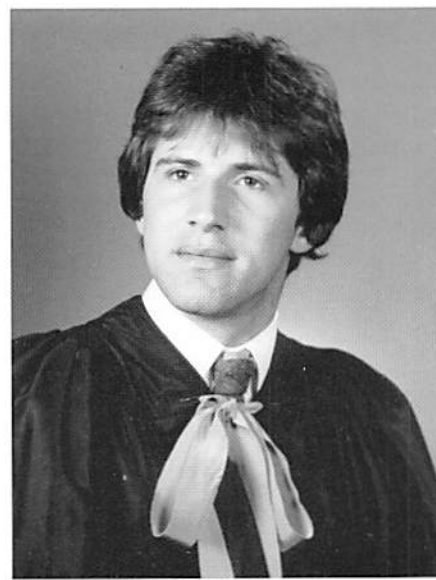
(Photos coll. Benoît Warren)



J. Rolland Warren



Benoît Warren



Gilles Warren



Ces pierres qui nous parlent

Comme député de Charlevoix, je me réjouis du constant effort de notre Société d'histoire pour raviver à notre mémoire notre passé récent ou lointain.


Bien sis à l'entrée de La Malbaie, témoin architectural de notre vécu, le palais de justice de La Malbaie laisse parler ses pierres. Rien de bien original dans le bâtiment et plusieurs régions au Québec ont des bâtiments similaires, puisque les mêmes plans servaient à la construction des édifices publics. Il n'en demeure pas moins qu'il pose fièrement au-dessus du pont et s'avère, avec l'ancien bureau de poste de La Malbaie, l'un des beaux bâtiments témoins de notre passé.

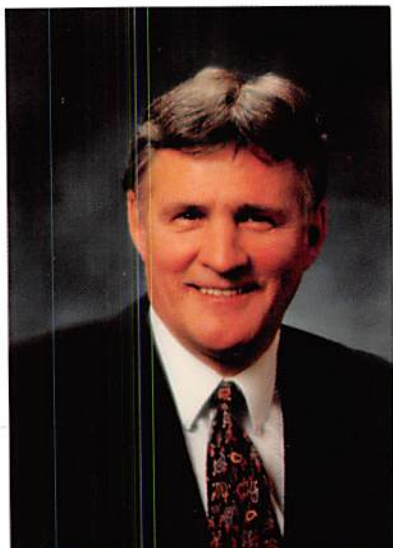
Mais au-delà des pierres, c'est ce qu'elles ont à nous dire qui est particulièrement pertinent. Charlevoix et La Malbaie furent hier un centre important de l'administration de la justice sur la rive nord du Saint-Laurent. Plusieurs pages de drames humains déchirants s'y sont écrites. Des affaires complexes s'y sont dénouées. Des carrières d'avocats s'y sont bâties. Le sceau de la loi, le marteau de la justice a frappé et scellé plus d'un conflit. Le palais de justice nous rappelle fièrement qu'en démocratie, nous vivons dans une société de droits et que personne ne peut se rendre justice lui-même. Au-delà des valeurs, des choix religieux, il y a chez nous une justice égale et accessible pour tous les citoyens. Dans le monde actuel, avec ce qui est arrivé dernièrement à New-York, il est sécurisant de se le rappeler.

Nous lisons donc cette publication avec cet esprit neuf et avec un désir très humain de vivre dans une société davantage guidée par un souci de justice.

Bonne lecture à chacune et chacun d'entre vous !

Rosaire Bertrand
Député de Charlevoix
Ministre délégué responsable
de la région de la Capitale Nationale

 Gouvernement
du Québec



Palais de justice de La Malbaie

Il me fait plaisir de m'associer à la publication de ce numéro de la Revue d'histoire de Charlevoix qui regroupe un ensemble de textes rappelant le passé de ce beau coin de pays, à travers l'histoire de son palais de justice.

En 1859, le choix de La Malbaie comme site du "nouveau" palais de justice et de l'établissement de détention en annexe consacrait la vocation régionale de ce village qui était à ce moment au centre des activités agricoles et commerciales de la région. Depuis, ce bâtiment a connu une riche et longue histoire, dont ses pierres ont gardé le souvenir.

Ainsi, avant 1960, Palais de justice et prison formaient un ensemble architectural complet qui projetait, dans le public, l'image d'un tout indissociable. Par la fermeture de sa prison en 1960, le Palais se donnait un visage nouveau, préfigurant le courant d'humanisation de la justice que l'on connaît depuis et qui constitue, plus que jamais, l'objectif premier du ministère de la Justice.

Le chanoine Groulx aimait à répéter que notre maître, c'est le passé. C'est en gardant cette maxime en mémoire que je félicite ceux et celles qui, comme les 600 membres de la Société d'histoire de Charlevoix, enrichissant la connaissance que l'on a de notre histoire. Ce faisant, ils nous aident à comprendre un présent qui est aussi le creuset de notre avenir.

Me Paul Bégin

Ministre de la Justice,

Procureur général,

Ministre responsable de l'application de lois professionnelles